

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
l'Administration Fiscale n°210350

STATISTIQUES 2022

SPÉCIFIQUES BNC / + DE 100 PROFESSIONS
2035 MOYENNES / REVENUS 2021

Édition Septembre 2022



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

 02 23 300 600

 contact@arcolib.fr

 www.arcolib.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

PRÉAMBULE

Nous avons le plaisir de vous présenter la présente brochure, réalisée à partir des déclarations n°2035 de l'exercice **2021** de nos Adhérents BNC.

Seuls des dossiers non assujettis à TVA, ou traités H.T, vous sont ici présentés.

Spécial Études Notariales : Retrouvez les nombres moyens d'actes réalisés, et l'effectif CRPCEN moyen des études adhérentes d'ARCOLIB.

Spécial Chirugiens-Dentistes : Nous vous présentons également le « taux de charges de structure » moyen, tel qu'il a été défini dans le cadre du devis prothétique.

Ces statistiques « 2035 MOYENNES » sont reprises dans nos Dossiers de Gestion et d'Analyse Économique, mis à disposition de tous nos Adhérents, et dans diverses statistiques disponibles sur notre site Internet (sur 10 ans, par tranches, sur 20 ans, ...).

**Retrouvez ces statistiques sur notre site web www.arcolib.fr,
rubrique Documentation.**

**Ce document ne représente qu'un outil de réflexion à fins de comparaison et de projection.
En aucun cas il ne saurait être interprété comme une norme et doit être examiné avec les
précautions d'usage.**

SOMMAIRE

A

ACUPUNCTEUR	1
AGENT COMMERCIAL	3
AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER	5
AGENT D'ASSURANCE	7
ALLERGOLOGUE	9
ANESTHÉSISTE	11
ANGIOLOGUE	13
ARCHITECTE	15
ARCHITECTE D'INTÉRIEUR	17
ARCHITECTE PAYSAGISTE	19
ARTISTE	21
ARTISTE PEINTRE	23
AUTEUR - DROITS D'AUTEUR	25
AUTO-ÉCOLE	27
AUTRES SOINS CORPORELS	29
AVOCAT	31

B

BUREAU D'ÉTUDE	33
----------------	----

C

CARDIOLOGUE	35
CHIROPRACTEUR	37
CHIRURGIEN	39
CHIRURGIEN DENTISTE	41
CHIRURGIEN DENTISTE COLLABORATEUR	43
CHIRURGIEN DENTISTE REMPLAÇANT	45
COACHING - DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	47
COMMISSAIRE AUX COMPTES	49
CONSEIL D'ENTREPRISE	51
CONSEIL DIVERS	53
CONSEIL EN COMMUNICATION	55
CONSEIL EN FORMATIONS	57
CONSEIL EN GESTION	59
CONSEIL EN INFORMATIQUE	61
CONSEIL EN MANAGEMENT	63
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES	65
CONSULTANT	67

D

DERMATOLOGUE	69
DESSINATEUR - ILLUSTRATEUR	71
DIÉTÉTIEN(NE)	73

E

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION	75
ÉLEVEUR SANS SOL	77
ENDOCRINOLOGUE	79
ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES	81
ERGOTHÉRAPEUTE	83
ÉTIOPATHE	85
EXPERT-COMPTABLE	87
EXPERT DIVERS	89
EXPERT FONCIER	91
EXPERT JUDICIAIRE	93

F

FORMATEUR	95
-----------	----

G

GASTRO ENTÉROLOGUE	97
GÉOMÈTRE EXPERT	99
GRAPHISTE	101
GYNÉCOLOGUE	103

H

HUISSIER DE JUSTICE	105
---------------------	-----

I

INFIRMIER(E)	107
INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)	109
INFIRMIER(E) REMPLAÇANT(E)	111
INFORMATICIEN	113
INGÉNIEUR CONSEIL	115
INVENTION - BREVET	117

J

JOCKEY	119
JOURNALISTE - ÉCRIVAIN	121

L

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES	123
----------------------------------	-----

M

MAGNÉTISEUR RADIESTHÉSISTE	125
MAITRE D'ŒUVRE	127
MANDATAIRE JUDICIAIRE PROTECTION DES MAJEURS	129
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE	131
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE COLLABORATEUR	133
MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE REMPLAÇANT	135
MÉDECIN GÉNÉRALISTE	137
MÉDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR	139
MÉDECIN GÉNÉRALISTE REMPLAÇANT	141
MÉDECIN SPÉCIALISTE	143

N

NATUROPATHE	145
NEUROLOGUE	147
NOTAIRE	149
NUTRITIONNISTE	151

O

OPHTALMOLOGISTE	153
O . R . L .	155
ORTHOPHONISTE	157
ORTHOPTISTE	159
OSTÉOPATHE	161
OSTÉOPATHE ANIMALIER	163

P

PARAPSYCHOLOGUE	165
PÉDIATRE	167
PÉDICURE PODOLOGUE	169
PHOTOGRAPHE AUTEUR	171

PNEUMOLOGUE	173
PROFESSEUR DE DANSE	175
PROFESSEUR DE GOLF	177
PROFESSEUR DE MUSIQUE	179
PROFESSEUR DE SPORT	181
PROFESSEUR DE YOGA	183
PSYCHANALYSTE	185
PSYCHIATRE	187
PSYCHOLOGUE	189
PSYCHOMOTRICIEN	191
PSYCHOTHÉRAPEUTE	193

R

RADIOLOGUE	195
RÉALISATEUR - COMPOSITEUR	197
REFLEXOLOGUE	199
RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART	201
RHUMATOLOGUE	203

S

SAGE-FEMME	205
SCULPTEUR	207
SOPHROLOGUE	209
STYLISTE - DESIGNER	211

T

TATOUEUR	213
THÉRAPEUTE	215
TRADUCTEUR INTERPRÈTE	217

V

VÉTÉRINAIRE	219
VÉTÉRINAIRE COLLABORATEUR	221

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ACUPUNCTEUR											
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	42 176	100,00 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC			
	4	Montant net des recettes										AD	42 176	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	1 211	2,87 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 387	102,87 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 039	2,46 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	76	0,18 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	15	0,04 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	632	1,50 %	
	13	Autres impôts										BS	656	1,56 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	810	1,92 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 923	16,41 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	155	0,37 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	4 978	11,80 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	3 387	8,03 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 495				BK	4 086	9,69 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	353		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	238			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 682	6,36 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
	30	Autres frais divers de gestion													
31	Frais financiers (14)										BN	182	0,43 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 619	60,74 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ACUPUNCTEUR**

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	17 767	42,13 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	393	0,93 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 160	43,06 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	541	1,28 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 164	2,76 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 705	4,04 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	16 455	39,02 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	2 879			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	606			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				7 599			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT COMMERCIAL														
Nature de l'activité (1)		367 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	92 770	100,62 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	24	0,03 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	551	0,60 %				
	4	Montant net des recettes										AD	92 195	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	89	0,10 %				
	6	Gains divers (5)										AF	2 763	3,00 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	95 047	103,09 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 013	1,10 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 465	2,67 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 318	1,43 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	411	0,45 %				
	13			Autres impôts								BS	709	0,77 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 459	3,75 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 375	1,49 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	470	0,51 %					
	17	Entretien et réparations											295	0,32 %				
	18	Personnel intérimaire											111	0,12 %				
	19	Petit outillage (11)											713	0,77 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											229	0,25 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 851	2,01 %				
	22	Primes d'assurances											284	0,31 %				
	23	Frais de véhicules (12)											11 232	12,18 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 202	2,39 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	12 992				BK	15 219	16,51 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 925	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	301							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 078	1,17 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 373	1,49 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											20	0,02 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	252	0,27 %					
30	Autres frais divers de gestion											2 482	2,69 %					
31	Frais financiers (14)										BN	208	0,23 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	134	0,15 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 905	53,05 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AGENT COMMERCIAL**

N° SIRET

367 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	46 143	50,05 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	62	0,07 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	816	0,89 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	47 020	51,00 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	897	0,97 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	30	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	175	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	151	CL	2 294 2,49 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	68	0,07 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 289	3,57 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	43 731	47,43 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	13 460		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 565		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	26		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				29 258			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER															
Nature de l'activité (1)		246 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV							
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																	
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	80 904	101,08 %					
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	865	1,08 %					
	4	Montant net des recettes										AD	80 039	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	8	0,01 %					
	6	Gains divers (5)										AF	2 467	3,08 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	82 513	103,09 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	451	0,56 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	282	0,35 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	109	0,14 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	343	0,43 %					
	13			Autres impôts								BS	925	1,16 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 633	3,29 %					
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 061	1,33 %					
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	BG	1 008	1,26 %						
	17			Entretien et réparations		269		0,34 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18			Personnel intérimaire		37		0,05 %											
	19			Petit outillage (11)		513		0,64 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		264		0,33 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 052		3,81 %		Total : Transport et déplacements									
	22			Primes d'assurances		294		0,37 %											
	23			Frais de véhicules (12)		7 114		8,89 %		Total : Transport et déplacements									
				(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)		881		1,10 %		BJ				7 995	9,99 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		11 026				BK		12 537		15,66 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 281		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		962		1,20 %		Total : Frais divers de gestion				BM		5 657		7,07 %	
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 102		1,38 %											
	28			Frais d'actes et de contentieux		12		0,01 %											
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY		412											
30			Autres frais divers de gestion		3 168		3,96 %												
31			Frais financiers (14)						BN				124		0,15 %				
32			Pertes diverses (15)						BP				29		0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 583	46,96 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

AGENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER

N° SIRET

246 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	44 929	56,13 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	602	0,75 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	45 533	56,89 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	455	0,57 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	8	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 328	1,66 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 791	2,24 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	43 742	54,65 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	15 654			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 952			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	139			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				17 829			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AGENT D'ASSURANCES														
Nature de l'activité (1)		290 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	272 100	99,79 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	14	0,01 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	- 587					
	4	Montant net des recettes										AD	272 673	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	64	0,02 %				
	6	Gains divers (5)										AF	7 873	2,89 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	280 610	102,91 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	489	0,18 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	39 065	14,33 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	23 810	8,73 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	720	0,26 %				
	13			Autres impôts								BS	6 791	2,49 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	7 190	2,64 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 824	5,07 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	BG	3 233	1,19 %					
	17	Entretien et réparations										2 510		0,92 %				
	18	Personnel intérimaire										932		0,34 %				
	19	Petit outillage (11)										1 146		0,42 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										1 750		0,64 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										5 130		1,88 %				
	22	Primes d'assurances										2 258		0,83 %				
	23	Frais de véhicules (12)										9 825		3,60 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										1 745		0,64 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	31 708				BK	37 140	13,62 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 662		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	770						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										2 395		0,88 %	Total : Frais divers de gestion	BM	18 020	6,61 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										6 238		2,29 %					
28	Frais d'actes et de contentieux										73		0,03 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 426						0,52 %
30	Autres frais divers de gestion										7 887		2,89 %					
31	Frais financiers (14)										BN	1 215		0,45 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	1 148		0,42 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	177 943		65,26 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AGENT D'ASSURANCES**

N° SIRET

290 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	102 667	37,65 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	47	0,02 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 168	0,80 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	651	0,24 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	105 533	38,70 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	3			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 136	0,78 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	200	0,07 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	345	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	361	CL	1 666	0,61 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	78	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	15	0,01 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 020	1,47 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	101 513	37,23 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				23 744				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MEDECIN ALLERGOLOGUE									
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2) AV									
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	142 930	100,00 %							
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC									
	4	Montant net des recettes										AD	142 930	100,00 %							
	5	Produits financiers (4)										AE									
	6	Gains divers (5)										AF	2 640	1,85 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	145 571	101,85 %							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 378	1,66 %							
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	4 510	3,16 %							
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	3 817	2,67 %							
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	640	0,45 %							
	13	Autres impôts										BS	989	0,69 %							
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 002	3,50 %							
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 167	7,11 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 693	1,18 %							
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	9 466	6,62 %						
	18	Personnel intérimaire																			
	19	Petit outillage (11)																			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	2 533	1,77 %						
	22	Primes d'assurances																			
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																			
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	12 875	BK	16 049	11,23 %					
		dont obligatoires										BZ	3 174				dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	5 111	3,58 %						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																			
	28	Frais d'actes et de contentieux																			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles														BY	851	0,60 %			
	30	Autres frais divers de gestion															414	0,29 %			
31	Frais financiers (14)										BN	318	0,22 %								
32	Pertes diverses (15)										BP										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	62 673	43,85 %								

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ALLERGOLOGUE**

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	82 897	58,00 %		
			35	Plus-values à court terme (16)					CB			
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	756	0,53 %	
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	83 654	58,53 %	
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
			40	Frais d'établissement (19)					CG			
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 478	2,43 %	
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
			42	Moins-value à court terme					CK	35	0,02 %	
		Divers à déduire (21)	43	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	145		3 702	2,59 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 647				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI	259	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	723	0,51 %		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 937	5,55 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	75 716	52,97 %		
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
Taxe sur la valeur ajoutée				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				6 609			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ANESTHESISTE										
Nature de l'activité (1)		73 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT <input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	397 575	103,43 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	13 177	3,43 %
	4	Montant net des recettes										AD	384 398	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	1	
	6	Gains divers (5)										AF	30 726	7,99 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	415 125	107,99 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	8 785	2,29 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	19 116	4,97 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	14 741	3,83 %
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD		
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	949	0,25 %
	13			Autres impôts								BS	4 964	1,29 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	13 634	3,55 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 549	1,44 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	11 599	3,02 %
	17	Entretien et réparations												
	18	Personnel intérimaire												
	19	Petit outillage (11)												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												
	22	Primes d'assurances												
	23	Frais de véhicules (12)												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	35 674				BK 46 962 12,22 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	9 927		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 361		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès													
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
28	Frais d'actes et de contentieux													
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	916	0,24 %	
30	Autres frais divers de gestion													
31	Frais financiers (14)										BN	487	0,13 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	322	0,08 %	
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	151 442	39,40 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ANESTHESISTE**

N° SIRET

73 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	263 683	68,60 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	4		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	7 682	2,00 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	51	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	271 420	70,61 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	13		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 319	0,34 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	19		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 006	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	161	CL	3 670 0,95 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 122		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	103	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	52	0,01 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 073	1,32 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	266 347	69,29 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
		T		X				8 669			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ANGIOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		41 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	210 510	102,71 %					
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	5 555	2,71 %					
	4	Montant net des recettes										AD	204 955	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	3						
	6	Gains divers (5)										AF	3 151	1,54 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	208 110	101,54 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 594	0,78 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	6 647	3,24 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	4 063	1,98 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	649	0,32 %					
	13			Autres impôts								BS	1 561	0,76 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	7 830	3,82 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	15 680	7,65 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	50		BG	12 068	5,89 %				
	17	Entretien et réparations		2 539		1,24 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		11 241		5,48 %			
	18	Personnel intérimaire		2 136		1,04 %													
	19	Petit outillage (11)		1 048		0,51 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		759		0,37 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		3 367		1,64 %													
	22	Primes d'assurances		1 392		0,68 %		Total : Transport et déplacements				BJ		3 647		1,78 %			
	23	Frais de véhicules (12)		3 352		1,64 %													
	24	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		295		0,14 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		19 761				BK		27 231		13,29 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		7 241		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		839		0,41 %		Total : Frais divers de gestion				BM		7 543		3,68 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 726		1,82 %														
28	Frais d'actes et de contentieux		72		0,04 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles		858		0,42 %														
30	Autres frais divers de gestion		2 048		1,00 %														
31	Frais financiers (14)										BN	324	0,16 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	123	0,06 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	100 205	48,89 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ANGIOLOGUE**

N° SIRET

41 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	107 904	52,65 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	239	0,12 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 027	0,50 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	109 170	53,27 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 528	1,23 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	96	0,05 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	564	CL	6 587 3,21 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 721		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	509	0,25 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	9 721	4,74 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	99 449	48,52 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				7 652			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										ARCHITECTE										
Nature de l'activité (1)		239 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse CW										Non assujetti à la TVA AT										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/> Année d'adhésion										Nombre de salariés AP										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA										Salaires nets perçus AR										
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	92 031 103,98 %									
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB										
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 521 3,98 %									
	4	Montant net des recettes										AD	88 510 100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE	8 0,01 %									
	6	Gains divers (5)										AF	1 581 1,79 %									
												AG	TOTAL (ligne 4 à 6) 90 100 101,80 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	857 0,97 %									
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	9 586 10,83 %									
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	4 845 5,47 %									
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD										
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	464 0,52 %									
	13	Autres impôts										BS	680 0,77 %									
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 569 2,90 %									
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 953 4,47 %									
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	BG 693 0,78 %									
	17	Entretien et réparations 829 0,94 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs										
	18	Personnel intérimaire 12 0,01 %																				
	19	Petit outillage (11) 885 1,00 %																				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 601 0,68 %																				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 3 732 4,22 %										Total : Transport et déplacements										
	22	Primes d'assurances 4 385 4,95 %																				
	23	Frais de véhicules (12) 5 118 5,78 %																				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 905 1,02 %																				
	25	Charges sociales personnelles (13) dont obligatoires BT 9 075										BK	10 932 12,35 %									
		dont cotisations facultatives Madelin BZ 1 758											dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 100									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 854 0,96 %										Total : Frais divers de gestion										
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 2 131 2,41 %																				
	28	Frais d'actes et de contentieux 60 0,07 %																				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 695 0,79 %																				
30	Autres frais divers de gestion 1 721 1,94 %																					
31	Frais financiers (14)										BN	240 0,27 %										
32	Pertes diverses (15)										BP	235 0,27 %										
											BR	TOTAL (lignes 8 à 32) 56 985 64,38 %										

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE**

N° SIRET

239 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	33 114	37,41 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	205	0,23 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 981	3,37 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	36 300	41,01 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	25	0,03 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 508	1,70 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	10	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	231	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	93	CL	1 540	1,74 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	140	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	142	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	2				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 085	3,49 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	33 216	37,53 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	15 578				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 540				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	196				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				13 716				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE D'INTERIEUR												
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	81 743	103,93 %		
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 093	3,93 %		
	4	Montant net des recettes										AD	78 650	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE				
	6	Gains divers (5)										AF	1 810	2,30 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	80 460	102,30 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 316	1,67 %		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 178	2,77 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	1 154	1,47 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	352	0,45 %		
	13	Autres impôts										BS	185	0,24 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 690	3,42 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 488	5,71 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	522	0,66 %		
	17	Entretien et réparations										580 0,74 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		
	18	Personnel intérimaire										191 0,24 %				
	19	Petit outillage (11)										955 1,21 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										522 0,66 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 254 2,87 %				
	22	Primes d'assurances										2 151 2,73 %		Total : Transport et déplacements		
	23	Frais de véhicules (12)										5 078 6,46 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										1 401 1,78 %		BJ	6 480	8,24 %
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 633				BK	9 298	11,82 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 648		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	17				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										935 1,19 %		Total : Frais divers de gestion		
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 924 2,45 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux										68 0,09 %				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	200 0,25 %			
30	Autres frais divers de gestion										1 689 2,15 %					
31	Frais financiers (14)										BN	214 0,27 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	164 0,21 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 511	51,51 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE D'INTERIEUR**

N° SIRET

33 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	39 948	50,79 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	2			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	707	0,90 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	40 657	51,69 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	27	0,03 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 387	1,74 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 655	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	73	CL	3 346	4,25 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 760	6,05 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	35 897	45,64 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	10 428			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 373			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	344			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)											
	T		X					14 812				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARCHITECTE PAYSAGISTE											
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	Nombre de salariés					AP	Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	94 645	101,36 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 268	1,36 %	
	4	Montant net des recettes										AD	93 377	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	94	0,10 %	
	6	Gains divers (5)										AF	1 098	1,18 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	94 569	101,28 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	541	0,58 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	24 873	26,64 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	8 180	8,76 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	463	0,50 %	
	13	Autres impôts										BS	1 118	1,20 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 910	2,05 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 128	3,35 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	10	0,01 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	7 137	7,64 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	8 527	9,13 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	9 777					BK	11 220	12,02 %
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 442		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	4 802	5,14 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
	30	Autres frais divers de gestion											2 532	2,71 %	
31	Frais financiers (14)										BN	225	0,24 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	10	0,01 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	72 144	77,26 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARCHITECTE PAYSAGISTE**

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	22 424	24,01 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	275	0,29 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	22 700	24,31 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 344	1,44 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	70	0,07 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		548	0,59 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 961	2,10 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 739	22,21 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	17 681		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 320		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	127		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)										
		T		X				16 323		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	AUTRES ARTISTES															
Nature de l'activité (1)		176 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	105 965	100,74 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	776	0,74 %				
	4	Montant net des recettes										AD	105 189	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	131	0,12 %				
	6	Gains divers (5)										AF	7 406	7,04 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	112 725	107,16 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	5 703	5,42 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	817	0,78 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	813	0,77 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	41	0,04 %				
	13	Autres impôts										BS	2 289	2,18 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 586	3,41 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 962	2,82 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	517	0,49 %				
	17	Entretien et réparations											296	0,28 %				
	18	Personnel intérimaire											162	0,15 %				
	19	Petit outillage (11)											1 555	1,48 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											434	0,41 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											5 410	5,14 %				
	22	Primes d'assurances											411	0,39 %				
	23	Frais de véhicules (12)											1 166	1,11 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 892	1,80 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	3 867		BK	4 497	4,28 %	
		dont obligatoires			BZ	569		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	61							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 118	1,06 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 431	1,36 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											11	0,01 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	269	0,26 %					
30	Autres frais divers de gestion											1 044	0,99 %					
31	Frais financiers (14)										BN	139	0,13 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	30	0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	36 594	34,79 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTRES ARTISTES**

N° SIRET

176 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	76 132	72,38 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	14	0,01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 169	2,06 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	78 314	74,45 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 808	1,72 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	45	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		7 817	7,43 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	570			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	9 671	9,19 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	68 643	65,26 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 055				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 401				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	3 461				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	42 978				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				7 165				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARTISTE PEINTRE														
Nature de l'activité (1)		134 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	89 862	102,66 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 330	2,66 %				
	4	Montant net des recettes										AD	87 532	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	38	0,04 %				
	6	Gains divers (5)										AF	7 857	8,98 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	95 428	109,02 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	6 829	7,80 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	609	0,70 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	364	0,42 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	30	0,03 %				
	13			Autres impôts								BS	275	0,31 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 686	3,07 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 859	4,41 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	686	0,78 %					
	17	Entretien et réparations								444	0,51 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18	Personnel intérimaire								544	0,62 %							
	19	Petit outillage (11)								1 074	1,23 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								716	0,82 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								2 454	2,80 %							
	22	Primes d'assurances								481	0,55 %	Total : Transport et déplacements						
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								2 295	2,62 %							
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)								1 646	1,88 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 128			BK	3 699	4,23 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	416	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	156							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès								893	1,02 %	Total : Frais divers de gestion						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								1 227	1,40 %								
28	Frais d'actes et de contentieux								23	0,03 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	149	0,17 %								
30	Autres frais divers de gestion								3 023	3,45 %								
31	Frais financiers (14)										BN	177	0,20 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	26	0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 204	39,08 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ARTISTE PEINTRE**

N° SIRET

134 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	61 224	69,94 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	100	0,11 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 246	1,42 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	62 570	71,48 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 670	1,91 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	185	0,21 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		8 720	9,96 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	818		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	10 578	12,08 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	51 992	59,40 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	4 234			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 428			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	203			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	39 990			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)											
		T		X				8 330			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTEUR - DROITS D'AUTEUR														
Nature de l'activité (1)		39 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	83 717	100,27 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	229	0,27 %				
	4	Montant net des recettes										AD	83 488	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	3 002	3,60 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	86 491	103,60 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	6 288	7,53 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	382	0,46 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5	0,01 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	50	0,06 %				
	13			Autres impôts								BS	660	0,79 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 504	3,00 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 494	1,79 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	347	0,42 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 106									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 612	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	30			BK	7 749	9,28 %		
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	145												
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)								BN	79	0,09 %					
32			Pertes diverses (15)								BP	56	0,07 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 740	35,62 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTEUR - DROITS D'AUTEUR**

N° SIRET

39 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	56 750	67,97 %				
			35	Plus-values à court terme (16)				CB	1				
			36	Divers à réintégrer (17)				CC	609	0,73 %			
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	1				
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	57 361	68,71 %			
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
			40	Frais d'établissement (19)				CG	20	0,02 %			
			41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 516	1,82 %			
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
			42	Moins-value à court terme				CK	24	0,03 %			
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 970				
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	6 154	7,37 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	51 207	61,33 %				
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	12 937					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 558					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	20 816					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				11 338				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										AUTO ECOLE								
Nature de l'activité (1)		147 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA								
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	130 984	100,36 %						
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1							
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC	465	0,36 %						
	4	Montant net des recettes										AD	130 518	100,00 %						
	5	Produits financiers (4)										AE	9	0,01 %						
	6	Gains divers (5)										AF	2 888	2,21 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	133 415	102,22 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 645	2,03 %						
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	28 127	21,55 %						
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	11 938	9,15 %						
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD								
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	623	0,48 %						
	13			Autres impôts								BS	1 178	0,90 %						
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 609	1,23 %						
	15			Loyer et charges locatives								BF	9 571	7,33 %						
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	3 982	3,05 %					
	17			Entretien et réparations				2 163		1,66 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18			Personnel intérimaire				243		0,19 %										
	19			Petit outillage (11)				1 378		1,06 %										
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				2 014		1,54 %										
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 980		2,28 %										
	22			Primes d'assurances				1 980		1,52 %	Total : Transport et déplacements									
	23			Frais de véhicules (12)				17 560		13,45 %										
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)				665		0,51 %	BJ				18 224	13,96 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 127				BK				10 358		7,94 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 039		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	193								
26			Frais de réception, de représentation et de congrès				408		0,31 %	Total : Frais divers de gestion				BM		5 730		4,39 %		
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				2 555		1,96 %											
28			Frais d'actes et de contentieux				63		0,05 %											
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	409		0,31 %												
30			Autres frais divers de gestion				2 296		1,76 %											
31			Frais financiers (14)							BN				766		0,59 %				
32			Pertes diverses (15)							BP				99		0,08 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	105 610	80,92 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTO ECOLE**

N° SIRET

147 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	27 805	21,30 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1 034	0,79 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 070	1,59 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	13	0,01 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	30 921	23,69 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	5 071	3,89 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	55	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	41	CL	1 444 1,11 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	288	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 572	5,04 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 350	18,66 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	25 133			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	6 071			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	8			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				85 337				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		AUTRES SOINS CORPORELS											
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	29 228	100,00 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC			
	4	Montant net des recettes										AD	29 228	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	4	0,01 %	
	6	Gains divers (5)										AF	2 805	9,60 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	32 038	109,61 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	555	1,90 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 364	4,67 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	272	0,93 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	344	1,18 %	
	13			Autres impôts								BS	459	1,57 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	596	2,04 %	
	15			Loyer et charges locatives								BF	5 447	18,64 %	
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	178	0,61 %			
	17			Entretien et réparations		494		1,69 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
	18			Personnel intérimaire		11		0,04 %							
	19			Petit outillage (11)		1 043		3,57 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		644		2,20 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 371		4,69 %							
	22			Primes d'assurances		463		1,58 %		Total : Transport et déplacements					
	23			Frais de véhicules (12)		1 261		4,31 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...		472		1,61 %		BJ					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		3 049				BK	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 123		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU			
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		744		2,55 %		Total : Frais divers de gestion					
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 153		3,94 %							
	28			Frais d'actes et de contentieux		25		0,09 %							
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		217		0,74 %							
30			Autres frais divers de gestion		812		2,78 %		BM						
31			Frais financiers (14)						BN						
32			Pertes diverses (15)						BP						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 462	76,85 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTRES SOINS CORPORELS**

N° SIRET

38 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	9 575	32,76 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	32	0,11 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 256	4,30 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	10 864	37,17 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	10	0,03 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 514	5,18 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	12	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 895	6,48 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 430	11,74 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	7 433	25,43 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée				Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	2 318			
						Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	593			
						dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				4 097			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										AVOCAT													
Nature de l'activité (1)		569 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux													
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS							
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »										AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA										AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion						Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		114 484		102,95 %									
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		515		0,46 %									
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC		2 761		2,48 %									
	4	Montant net des recettes										AD		111 208		100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE		42		0,04 %									
	6	Gains divers (5)										AF		1 673		1,50 %									
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		112 923		101,54 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		572		0,51 %									
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		4 184		3,76 %							
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC		2 406		2,16 %							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée										BD											
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale										JY		448		0,40 %							
	13			Autres impôts										BS		905		0,81 %							
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV		4 295		3,86 %							
	15			Loyer et charges locatives										BF		6 469		5,82 %							
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		806		0,72 %							
	17			Entretien et réparations												708		0,64 %							
	18			Personnel intérimaire												145		0,13 %							
	19			Petit outillage (11)												776		0,70 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité												354		0,32 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												2 127		1,91 %							
	22			Primes d'assurances												1 040		0,94 %							
	23			Frais de véhicules (12)												3 537		3,18 %							
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												2 002		1,80 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires										BT		12 771									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 304		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		329		BK		15 404		13,85 %					
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès												1 711		1,54 %							
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												2 659		2,39 %								
28			Frais d'actes et de contentieux												230		0,21 %								
29			Cotisations syndicales et professionnelles										BY		2 486		2,24 %								
30			Autres frais divers de gestion												1 451		1,30 %								
31			Frais financiers (14)										BN		185		0,17 %								
32			Pertes diverses (15)										BP		29		0,03 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		54 931		49,39 %										

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	AVOCAT
--------------------------------	---------------

N° SIRET																				
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

569 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)										CA	57 993	52,15 %
		35	Plus-values à court terme (16)										CB	91	0,08 %
		36	Divers à réintégrer (17)										CC	1 671	1,50 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)										CD	4	0,00 %
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)										CE	59 758	53,74 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)										CF		
		40	Frais d'établissement (19)										CG	3	
		41	Dotation aux amortissements (20)										CH	949	0,85 %
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)										BE		
		42	Moins-value à court terme										CK	22	0,02 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	779	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	104	CL	2 166	1,95 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	223	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ							
		44	Déficit Société civile de moyens (18)										CM	6	0,01 %
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)										CN	3 145	2,83 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)										CP	56 613	50,91 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)										CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :								CX	21 147			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :								CY	2 699			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :								CZ	344			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :								AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.														
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)															
		T		X				11 914							
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->															
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B				

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	BUREAU D'ETUDE															
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	97 609	100,08 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	76	0,08 %				
	4	Montant net des recettes										AD	97 533	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	7	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	1 738	1,78 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	99 277	101,79 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 394	2,45 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	9 506	9,75 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	2 480	2,54 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	443	0,45 %				
	13			Autres impôts								BS	1 605	1,65 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 697	3,79 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 668	2,74 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW		BG	757	0,78 %					
	17			Entretien et réparations						1 089	1,12 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18			Personnel intérimaire						33	0,03 %							
	19			Petit outillage (11)						755	0,77 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						562	0,58 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 894	2,97 %							
	22			Primes d'assurances						4 676	4,79 %	Total : Transport et déplacements						
	23			Frais de véhicules (12)						4 694	4,81 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						445	0,46 %			BH	10 009	10,26 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	14 427					BK	16 878	17,30 %				
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 174	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	277										
26			Frais de réception, de représentation et de congrès						566	0,58 %	Total : Frais divers de gestion							
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						2 181	2,24 %								
28			Frais d'actes et de contentieux						34	0,03 %								
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	220	0,23 %								
30			Autres frais divers de gestion						2 622	2,69 %			BM	5 624	5,77 %			
31			Frais financiers (14)										BN	139	0,14 %			
32			Pertes diverses (15)										BP	313	0,32 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	61 655	63,21 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **BUREAU D'ETUDE**

N° SIRET

27 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	37 622	38,57 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	8 571	8,79 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	46 192	47,36 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	13	0,01 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 225	1,26 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	2				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 371 2,43 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 706	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 610	3,70 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	42 582	43,66 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	18 391				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 512				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	405				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				11 544				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN CARDIOLOGUE																	
Nature de l'activité (1)		127 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	225 619		101,63 %						
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	3 621		1,63 %						
	4	Montant net des recettes										AD	221 998		100,00 %						
	5	Produits financiers (4)										AE	1								
	6	Gains divers (5)										AF	3 708		1,67 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	225 709		101,67 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	794		0,36 %						
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)							BB	12 095		5,45 %							
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)							BC	5 522		2,49 %							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée							BD										
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale							JY	679		0,31 %							
	13			Autres impôts							BS	1 820		0,82 %							
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible							BV	8 307		3,74 %							
	15			Loyer et charges locatives							BF	9 268		4,17 %							
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	19 930		8,98 %						
	17			Entretien et réparations				2 047		0,92 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18			Personnel intérimaire				1 494		0,67 %											
	19			Petit outillage (11)				1 027		0,46 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				421		0,19 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 770		1,25 %											
	22			Primes d'assurances				1 258		0,57 %		Total : Transport et déplacements									
	23			Frais de véhicules (12)				2 977		1,34 %											
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				422		0,19 %		BJ		3 399		1,53 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	19 981			BK				25 958		11,69 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 475		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU									2 502	
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès				287		0,13 %		Total : Frais divers de gestion				BM		4 922		2,22 %	
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				2 806		1,26 %											
	28			Frais d'actes et de contentieux				42		0,02 %											
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	778		0,35 %										
30			Autres frais divers de gestion				1 007		0,45 %												
31			Frais financiers (14)								BN		231		0,10 %						
32			Pertes diverses (15)								BP		138		0,06 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	102 082		45,98 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN CARDIOLOGUE**

N° SIRET

127 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	123 626	55,69 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	45	0,02 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	4 260	1,92 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	61	0,03 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	127 991	57,65 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 882	0,85 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	18	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 577	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	307	CL	13 364	6,02 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	7 462	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 204			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	523	0,24 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	15 794	7,11 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	112 198	50,54 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				8 010				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIROPRACTEUR										
Nature de l'activité (1)		52 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exerce en société (2) AV										Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT					✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	82 231	107,74 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	5 904	7,74 %
	4	Montant net des recettes										AD	76 327	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE		
	6	Gains divers (5)										AF	1 427	1,87 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	77 755	101,87 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	543	0,71 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	524	0,69 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	218	0,29 %
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD		
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	478	0,63 %
	13			Autres impôts								BS	392	0,51 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 641	3,46 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 145	13,29 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	403	BG	1 315	1,72 %		
	17	Entretien et réparations						1 739		2,28 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire						209		0,27 %				
	19	Petit outillage (11)						1 329		1,74 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						581		0,76 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 874		2,46 %				
	22	Primes d'assurances						620		0,81 %	Total : Transport et déplacements			
	23	Frais de véhicules (12)						2 910		3,81 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)						764		1,00 %	BJ	3 673	4,81 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 503			BK	11 100	14,54 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 232		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						1 282		1,68 %	Total : Frais divers de gestion			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						2 035		2,67 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux						4		0,01 %				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	880					1,15 %
30	Autres frais divers de gestion						1 275		1,67 %					
31	Frais financiers (14)										BN	341	0,45 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	1		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	43 201	56,60 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIROPRACTEUR**

N° SIRET

52 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	34 554	45,27 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	296	0,39 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	571	0,75 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	35 421	46,41 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 992	2,61 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	89	CL	1 583	2,07 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	885	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 575	4,68 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	31 845	41,72 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				7 050				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										CHIRURGIEN					
Nature de l'activité (1)		135 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	251 685	100,15 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	378	0,15 %			
	4	Montant net des recettes										AD	251 307	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2				
	6	Gains divers (5)										AF	6 958	2,77 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	258 267	102,77 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 711	1,08 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	10 089	4,01 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	6 368	2,53 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	650	0,26 %			
	13			Autres impôts								BS	2 517	1,00 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	9 414	3,75 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF	9 022	3,59 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	14 135	5,62 %					
	17			Entretien et réparations							1 146	0,46 %					
	18			Personnel intérimaire							796	0,32 %					
	19			Petit outillage (11)							670	0,27 %					
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité							182	0,07 %					
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)							5 929	2,36 %					
	22			Primes d'assurances							7 130	2,84 %					
	23			Frais de véhicules (12)							3 431	1,37 %					
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)							1 245	0,50 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	30 851				BK	37 488	14,92 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 753	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 884						
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès							1 224	0,49 %	Total : Frais divers de gestion	BM	7 761	3,09 %	
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone							1 832	0,73 %						
28			Frais d'actes et de contentieux							11							
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	1 015	0,40 %								
30			Autres frais divers de gestion							3 679	1,46 %						
31			Frais financiers (14)						BN	373	0,15 %						
32			Pertes diverses (15)						BP	162	0,06 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	121 222	48,24 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN**

N° SIRET

135 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	137 045	54,53 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	205	0,08 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 150	0,46 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	138 401	55,07 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 647	0,66 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	39	0,02 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	2 099	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	646	CL	7 964	3,17 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 582	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	945			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	37	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	661	0,26 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	10 311	4,10 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	128 090	50,97 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				9 789				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE													
Nature de l'activité (1)		820 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV					
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)								DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	321 233	100,94 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	72	0,02 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 924	0,92 %			
	4	Montant net des recettes										AD	318 237	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	5				
	6	Gains divers (5)										AF	8 099	2,54 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	326 342	102,55 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	67 289	21,14 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	22 104	6,95 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	14 665	4,61 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	798	0,25 %			
	13			Autres impôts								BS	3 198	1,00 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 049	2,53 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	14 103	4,43 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	7 448	2,34 %			
	17	Entretien et réparations									7 455	2,34 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	18 011	5,66 %	
	18	Personnel intérimaire									506	0,16 %					
	19	Petit outillage (11)									2 560	0,80 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité									1 648	0,52 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)									4 091	1,29 %					
	22	Primes d'assurances									1 750	0,55 %					
	23	Frais de véhicules (12)									3 307	1,04 %	Total : Transport et déplacements	BJ	4 153	1,31 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...									845	0,27 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	29 240				BK	36 094	11,34 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	5 831		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 023					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès									1 580	0,50 %	Total : Frais divers de gestion	BM	8 583	2,70 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone									2 799	0,88 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux									58	0,02 %					
	29	Cotisations syndicales et professionnelles								BY	975	0,31 %					
30	Autres frais divers de gestion									3 170	1,00 %						
31	Frais financiers (14)										BN	825	0,26 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	428	0,13 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	205 749	64,65 %				

CHIRURGIENS DENTISTES : Tx de Charges de Structure moyen : 32,06 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CHIRURGIEN-DENTISTE

N° SIRET

820 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	120 592	37,89 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	452	0,14 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 796	0,56 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	46	0,01 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	122 886	38,61 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	27	0,01 %			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	7 069	2,22 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	53	0,02 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 044	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	971	CL	8 255	2,59 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	5 515	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	10			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	210	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	810	0,25 %				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	16 215	5,10 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	106 670	33,52 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véломoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				7 187				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR										
Nature de l'activité (1)		254 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT				✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	198 713	103,31 %
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	38	0,02 %
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	6 325	3,29 %
	4	Montant net des recettes										AD	192 350	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	1	
	6	Gains divers (5)										AF	2 184	1,14 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	194 534	101,14 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	28 531	14,83 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 464	1,28 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 306	0,68 %
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD		
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	374	0,19 %
	13			Autres impôts								BS	1 083	0,56 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 156	2,16 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 717	1,93 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	42 882	22,29 %	BG	55 223	28,71 %	
	17	Entretien et réparations						2 134		1,11 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	6 143	3,19 %
	18	Personnel intérimaire						319		0,17 %				
	19	Petit outillage (11)						994		0,52 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						128		0,07 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 056		1,07 %				
	22	Primes d'assurances						513		0,27 %	Total : Transport et déplacements	BJ	3 985	2,07 %
	23	Frais de véhicules (12)						3 145		1,64 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						839		0,44 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	15 123			BK	17 366	9,03 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 666		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						1 935		1,01 %	Total : Frais divers de gestion	BM	4 685	2,44 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						880		0,46 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux						69		0,04 %				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	680					
30	Autres frais divers de gestion						1 121		0,58 %					
31	Frais financiers (14)										BN	262	0,14 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	59	0,03 %	
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	129 356	67,25 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR**

N° SIRET

254 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	65 178	33,89 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	267	0,14 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	532	0,28 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	202	0,11 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	66 178	34,40 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 426	0,74 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	3		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	467	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	86	CL	2 527 1,31 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 024	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	263	0,14 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 225	2,20 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	61 953	32,21 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)										
	T			X				7 313			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLACANT																	
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion									Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)																					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	115 040	115,82 %							
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	15 712	15,82 %							
	4	Montant net des recettes										AD	99 328	100,00 %							
	5	Produits financiers (4)										AE									
	6	Gains divers (5)										AF	1 072	1,08 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	100 400	101,08 %							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	17 065	17,18 %							
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	88	0,09 %							
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	476	0,48 %							
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	223	0,22 %							
	13	Autres impôts										BS	- 278								
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 078	3,10 %							
	15	Loyer et charges locatives										BF	309	0,31 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	11 136	11,21 %							
	17	Entretien et réparations											1 211	1,22 %							
	18	Personnel intérimaire											624	0,63 %							
	19	Petit outillage (11)											1 216	1,22 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											62	0,06 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 155	1,16 %							
	22	Primes d'assurances											244	0,25 %							
	23	Frais de véhicules (12)											3 385	3,41 %							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											829	0,83 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	7 164			BK	8 526	8,58 %								
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	881		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	481											
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 867	1,88 %								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											452	0,46 %								
28	Frais d'actes et de contentieux											2									
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	410	0,41 %								
30	Autres frais divers de gestion											973	0,98 %								
31	Frais financiers (14)										BN	173	0,17 %								
32	Pertes diverses (15)										BP										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	53 228	53,59 %								



NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CHIRURGIEN-DENTISTE REMPLACANT**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	47 172 47,49 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	482 0,49 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	47 654 47,98 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	354 0,36 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	475 0,48 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	829 0,83 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	46 825 47,14 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				8 168			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		COACHING - DEVELOPPEMENT PERSONNEL														
Nature de l'activité (1)		29 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	32 905	101,85 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	599	1,85 %				
	4	Montant net des recettes										AD	32 306	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	4 019	12,44 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	36 325	112,44 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	313	0,97 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	868	2,69 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	42	0,13 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	271	0,84 %				
	13			Autres impôts								BS	298	0,92 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	522	1,62 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	5 207	16,12 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	159	0,49 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	2 733									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 113		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	7						
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	245												
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)								BN	100	0,31 %					
32			Pertes diverses (15)								BP	54	0,17 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 769	73,57 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **COACHING - DEVELOPPEMENT PERSONNEL**

N° SIRET

29 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	12 556	38,87 %				
			35	Plus-values à court terme (16)				CB	58	0,18 %			
			36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 105	3,42 %			
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	13 719	42,47 %			
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
			40	Frais d'établissement (19)				CG					
			41	Dotation aux amortissements (20)				CH	666	2,04 %			
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
			42	Moins-value à court terme				CK	19	0,06 %			
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		3 170	9,81 %		
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 856	11,94 %				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	9 863	30,53 %				
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	2 693					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	572					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				6 183				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		COMMISSAIRE AUX COMPTES														
Nature de l'activité (1)		41 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	Année d'adhésion					Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	65 901	104,23 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 674	4,23 %				
	4	Montant net des recettes										AD	63 227	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 160	1,83 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	64 387	101,83 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	6 496	10,27 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 485	5,51 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 454	2,30 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	267	0,42 %				
	13			Autres impôts								BS	446	0,71 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	659	1,04 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	5 231	8,27 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	295	0,47 %						
	17			Entretien et réparations		455		0,72 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs								
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)		617		0,98 %										
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		46		0,07 %										
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		6 009		9,50 %		Total : Transport et déplacements								
	22			Primes d'assurances		195		0,31 %										
	23			Frais de véhicules (12)		1 245		1,97 %										
				(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)		2 392		3,78 %										
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	2 832			BK	3 335	5,27 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	503		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26			Frais de réception, de représentation et de congrès		730		1,15 %		Total : Frais divers de gestion									
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		780		1,23 %											
28			Frais d'actes et de contentieux		14		0,02 %											
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 281		2,03 %										
30			Autres frais divers de gestion		3 492		5,52 %											
31			Frais financiers (14)						BN	186	0,29 %							
32			Pertes diverses (15)						BP	25	0,04 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	39 136	61,90 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

N° SIRET

41 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	25 251	39,94 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	49	0,08 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	361	0,57 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	25 661	40,59 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 034	1,64 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		256	0,40 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 290	2,04 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 371	38,55 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	12 088			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	4 432			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	360			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				3 427			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL D'ENTREPRISE														
Nature de l'activité (1)		53 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	84 066	114,68 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	10 758	14,68 %				
	4	Montant net des recettes										AD	73 308	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	1 900	2,59 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	75 210	102,59 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	503	0,69 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 534	2,09 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	363	0,50 %				
	13			Autres impôts								BS	727	0,99 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 770	3,78 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 855	2,53 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	791	1,08 %					
	17	Entretien et réparations								102	0,14 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18	Personnel intérimaire								363	0,50 %							
	19	Petit outillage (11)								446	0,61 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								142	0,19 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								1 924	2,62 %							
	22	Primes d'assurances								271	0,37 %							
	23	Frais de véhicules (12)								3 851	5,25 %	Total : Transport et déplacements						
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											BJ	6 666	9,09 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...								2 815	3,84 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	12 434				BK	13 550	18,48 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 115	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès								733	1,00 %	Total : Frais divers de gestion						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								1 112	1,52 %							
	28	Frais d'actes et de contentieux								9	0,01 %							
	29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	338	0,46 %							
30	Autres frais divers de gestion								1 173	1,60 %								
31	Frais financiers (14)										BN	161	0,22 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	111	0,15 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	35 648	48,63 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL D'ENTREPRISE**

N° SIRET

53 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	39 562	53,97 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 120	2,89 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	41 682	56,86 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	46	0,06 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	683	0,93 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	44	0,06 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 314	1,79 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	240	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 087	2,85 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	39 594	54,01 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 986			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 191			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	776			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				12 378			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL DIVERS														
Nature de l'activité (1)		75 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	83 746	100,90 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	747	0,90 %				
	4	Montant net des recettes										AD	82 998	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	6	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	2 324	2,80 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	85 328	102,81 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 582	3,11 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	4 129	4,97 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	882	1,06 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	394	0,47 %				
	13			Autres impôts								BS	749	0,90 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 641	3,18 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 060	2,48 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW			BG	508	0,61 %					
	17			Entretien et réparations				400		0,48 %								
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)				911		1,10 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				194		0,23 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				3 042		3,67 %								
	22			Primes d'assurances				448		0,54 %								
	23			Frais de véhicules (12)				5 966		7,19 %								
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				3 274		3,94 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 282									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 642		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	453						
26			Frais de réception, de représentation et de congrès				1 050		1,27 %									
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 409		1,70 %									
28			Frais d'actes et de contentieux				17		0,02 %									
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	269		0,32 %								
30			Autres frais divers de gestion				1 058		1,27 %									
31			Frais financiers (14)								BN	152 0,18 %						
32			Pertes diverses (15)								BP	101 0,12 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	43 616	52,55 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL DIVERS**

N° SIRET

75 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	41 712	50,26 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	80	0,10 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 748	3,31 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	44 540	53,66 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	20	0,02 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	858	1,03 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	35	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 350	2,83 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 265	3,93 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	41 276	49,73 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	13 975			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 673			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ	4			
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				17 815			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN COMMUNICATION															
Nature de l'activité (1)		32 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	55 149	107,11 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	3 662	7,11 %				
	4	Montant net des recettes											AD	51 487	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)											AE	8	0,02 %				
	6	Gains divers (5)											AF	6 281	12,20 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	57 777	112,22 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA	2 584	5,02 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 986	3,86 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	394	0,77 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	315	0,61 %					
	13			Autres impôts								BS	562	1,09 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	971	1,89 %					
	15	Loyer et charges locatives											BF	1 938	3,76 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW			BG	268	0,52 %					
	17	Entretien et réparations							225		0,44 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		3 555		6,90 %	
	18	Personnel intérimaire							268		0,52 %								
	19	Petit outillage (11)							641		1,24 %								
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité							309		0,60 %								
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)							1 779		3,46 %								
	22	Primes d'assurances							332		0,64 %	Total : Transport et déplacements		BJ		4 390		8,53 %	
	23	Frais de véhicules (12)							2 560		4,97 %								
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)							1 829		3,55 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 742				BK		7 494		14,56 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 696		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	56							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès							979		1,90 %	Total : Frais divers de gestion		BM		3 827		7,43 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone							1 599		3,11 %									
28	Frais d'actes et de contentieux							5		0,01 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	163										0,32 %
30	Autres frais divers de gestion							1 081		2,10 %									
31	Frais financiers (14)											BN	293	0,57 %					
32	Pertes diverses (15)											BP	19	0,04 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	28 596	55,54 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN COMMUNICATION**

N° SIRET

32 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	29 181	56,68 %			
			35	Plus-values à court terme (16)					CB				
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 070	4,02 %		
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	31 251	60,70 %		
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
			40	Frais d'établissement (19)					CG				
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	949	1,84 %		
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
			42	Moins-value à court terme					CK				
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		4 227	8,21 %		
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 176	10,05 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	26 075	50,64 %			
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	9 107					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 452					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ	304					
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				8 657				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN FORMATIONS														
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	67 341	101,54 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 023	1,54 %				
	4	Montant net des recettes										AD	66 318	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	616	0,93 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	66 934	100,93 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	590	0,89 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	46	0,07 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	237	0,36 %				
	13	Autres impôts										BS	854	1,29 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 573	3,88 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 590	3,91 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	715	1,08 %				
	17	Entretien et réparations											123	0,19 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											755	1,14 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											98	0,15 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 033	4,57 %				
	22	Primes d'assurances											249	0,38 %				
	23	Frais de véhicules (12)											5 210	7,86 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											4 375	6,60 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	8 540					BK	11 391	17,18 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 851		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 014	1,53 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 555	2,34 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											1						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	159	0,24 %					
30	Autres frais divers de gestion											955	1,44 %					
31	Frais financiers (14)										BN	64	0,10 %					
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	36 589	55,17 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CONSEIL EN FORMATIONS

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	30 345	45,76 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	340	0,51 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	30 685	46,27 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	925	1,39 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	93	0,14 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		231	0,35 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 249	1,88 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	29 437	44,39 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 434		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	890		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	9		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				13 018		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN GESTION														
Nature de l'activité (1)		65 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	82 238	103,46 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 749	3,46 %				
	4	Montant net des recettes										AD	79 489	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	2	0,00 %				
	6	Gains divers (5)										AF	1 475	1,86 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	80 966	101,86 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	638	0,80 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	284	0,36 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	69	0,09 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	370	0,47 %				
	13			Autres impôts								BS	1 220	1,53 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 168	2,73 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 811	2,28 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	539	0,68 %				
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 863			BK		10 113	12,72 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 096		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	154						
26			Frais de réception, de représentation et de congrès															
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	136		0,17 %										
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)							BN	207		0,26 %					
32			Pertes diverses (15)							BP	56		0,07 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	33 132	41,68 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN GESTION**

N° SIRET

65 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	47 834	60,18 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	188	0,24 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	788	0,99 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	48 811	61,41 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 522	1,91 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	135	0,17 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	152	CL	1 261	1,59 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 917	3,67 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	45 894	57,74 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	13 034			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 875			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	119			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				11 307				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN INFORMATIQUE														
Nature de l'activité (1)		113 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	111 447	100,43 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	477	0,43 %				
	4	Montant net des recettes										AD	110 970	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	5					
	6	Gains divers (5)										AF	512	0,46 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	111 488	100,47 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 921	1,73 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	4 807	4,33 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 318	1,19 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	503	0,45 %				
	13			Autres impôts								BS	904	0,81 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 324	3,90 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 184	1,97 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	347	0,31 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	19 269									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 522		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	173				BK	20 964	18,89 %
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	153										
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)								BN	81		0,07 %				
32			Pertes diverses (15)								BP	11		0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 837	44,01 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN INFORMATIQUE**

N° SIRET

113 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	62 651	56,46 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	171	0,15 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	4 292	3,87 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	67 114	60,48 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 134	1,02 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	48	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	348	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 227	1,11 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 409	2,17 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	64 704	58,31 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	18 378			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 483			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	48			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)											
		T		X				11 636			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN MANAGEMENT														
Nature de l'activité (1)		12 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	91 250	100,00 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	91 250	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	385	0,42 %				
	6	Gains divers (5)										AF	2 069	2,27 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	93 704	102,69 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 892	2,07 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	141	0,15 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	70	0,08 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	453	0,50 %				
	13			Autres impôts								BS	211	0,23 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 381	2,61 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	3 283	3,60 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	109	0,12 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	12 874									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 793		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	163												
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)								BN	422	0,46 %					
32			Pertes diverses (15)								BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 387	44,26 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN MANAGEMENT**

N° SIRET

12 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	53 317	58,43 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	229	0,25 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	53 545	58,68 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	943	1,03 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		682	0,75 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	728	0,80 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 353	2,58 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	51 192	56,10 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	17 716			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 282			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				13 963			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES														
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	65 306	100,75 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	489	0,75 %				
	4	Montant net des recettes										AD	64 817	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	12	0,02 %				
	6	Gains divers (5)										AF	1 787	2,76 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	66 617	102,78 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	208	0,32 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 391	3,69 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	580	0,89 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	508	0,78 %				
	13			Autres impôts								BS	895	1,38 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 954	4,56 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 386	3,68 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	312	0,48 %				
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 135									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 435		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	15				BK	9 585	14,79 %
26			Frais de réception, de représentation et de congrès															
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	429												
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)															
32			Pertes diverses (15)															
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 860	53,78 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	31 756	48,99 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	5 244	8,09 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	36 999	57,08 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	284	0,44 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	59	0,09 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	857	CL	2 265	3,49 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 607	4,02 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	34 392	53,06 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	9 759			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 390			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	49			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				12 693				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										CONSULTANT					
Nature de l'activité (1)		83 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	74 350	101,55 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 137	1,55 %			
	4	Montant net des recettes										AD	73 213	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	2				
	6	Gains divers (5)										AF	3 180	4,34 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	76 393	104,34 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	818	1,12 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 096	2,86 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	321	0,44 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	460	0,63 %			
	13			Autres impôts								BS	740	1,01 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 868	3,92 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 945	2,66 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	420	0,57 %				
	17	Entretien et réparations								236	0,32 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	4 241	5,79 %		
	18	Personnel intérimaire								66	0,09 %						
	19	Petit outillage (11)								582	0,79 %						
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité								239	0,33 %						
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)								2 890	3,95 %						
	22	Primes d'assurances								227	0,31 %	Total : Transport et déplacements	BJ	6 315	8,63 %		
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								3 623	4,95 %						
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)								2 693	3,68 %						
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	11 535				BK	12 810	17,50 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 270	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	5						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès								759	1,04 %	Total : Frais divers de gestion	BM	3 281	4,48 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone								1 346	1,84 %							
28	Frais d'actes et de contentieux								8	0,01 %							
29	Cotisations syndicales et professionnelles							BY	151	0,21 %							
30	Autres frais divers de gestion								1 017	1,39 %							
31	Frais financiers (14)										BN	118	0,16 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	75	0,10 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	36 511	49,87 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSULTANT**

N° SIRET

83 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	39 882	54,47 %				
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	3					
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 827	2,50 %				
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD						
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	41 712	56,97 %				
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF						
		40	Frais d'établissement (19)				CG						
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	635	0,87 %				
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE						
		42	Moins-value à court terme				CK	7	0,01 %				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 013	2,75 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM							
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 655	3,63 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	39 057	53,35 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR							
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	10 115					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 309					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	16					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.												
Désignation des véhicules :		Modèle(s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
			T		X				12 647				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->													
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN DERMATOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		44 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion								Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)											DA								
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	206 590	103,27 %					
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	6 548	3,27 %					
	4	Montant net des recettes										AD	200 042	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE							
	6	Gains divers (5)										AF	3 551	1,78 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	203 593	101,78 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	7 128	3,56 %					
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	9 873	4,94 %					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	5 163	2,58 %					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD							
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	628	0,31 %					
	13	Autres impôts										BS	1 674	0,84 %					
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 830	3,41 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 927	6,96 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	25		BG	3 848	1,92 %		
	17	Entretien et réparations											3 818	1,91 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				
	18	Personnel intérimaire											920	0,46 %					
	19	Petit outillage (11)											1 184	0,59 %			BH	12 451	6,22 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											1 134	0,57 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 899	1,95 %					
	22	Primes d'assurances											1 494	0,75 %					
	23	Frais de véhicules (12)											2 620	1,31 %	Total : Transport et déplacements				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															BJ	2 980	1,49 %
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											360	0,18 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	20 673				BK	27 971	13,98 %					
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	6 679	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	619											
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											722	0,36 %	Total : Frais divers de gestion				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 851	1,43 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux											112	0,06 %			BM	6 390	3,19 %
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	883	0,44 %					
30	Autres frais divers de gestion											1 821	0,91 %						
31	Frais financiers (14)										BN	574	0,29 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	4							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	99 444	49,71 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN DERMATOLOGUE**

N° SIRET

44 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	104 149	52,06 %			
			35	Plus-values à court terme (16)					CB	45	0,02 %		
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	976	0,49 %		
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2			
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	105 172	52,57 %		
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
			40	Frais d'établissement (19)					CG	22	0,01 %		
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 308	1,65 %		
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
			42	Moins-value à court terme					CK	180	0,09 %		
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	52	CL	10 512	5,25 %
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 753	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 296			
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	4 540	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	109	0,05 %			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	14 130	7,06 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	91 042	45,51 %			
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				4 348				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		DESSINATEUR-ILLUSTRATEUR														
Nature de l'activité (1)		36 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	63 276	101,24 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	777	1,24 %				
	4	Montant net des recettes										AD	62 499	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	3 713	5,94 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	66 213	105,94 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	377	0,60 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 887	4,62 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	948	1,52 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	125	0,20 %				
	13			Autres impôts								BS	265	0,42 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 534	4,05 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	3 268	5,23 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	143	0,23 %						
	17			Entretien et réparations		294	0,47 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		3 180	5,09 %			
	18			Personnel intérimaire		50	0,08 %											
	19			Petit outillage (11)		422	0,68 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		458	0,73 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 412	2,26 %											
	22			Primes d'assurances		544	0,87 %	Total : Transport et déplacements				BJ		3 149	5,04 %			
	23			Frais de véhicules (12)		2 170	3,47 %											
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		979	1,57 %											
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	6 196				BK		7 465	11,94 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 201	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	68							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		611	0,98 %	Total : Frais divers de gestion				BM		2 848	4,56 %			
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 426	2,28 %												
28			Frais d'actes et de contentieux		1													
29			Cotisations syndicales et professionnelles		118	0,19 %												
30			Autres frais divers de gestion		690	1,10 %												
31			Frais financiers (14)								BN	246	0,39 %					
32			Pertes diverses (15)								BP	83	0,13 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	27 519	44,03 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **DESSINATEUR-ILLUSTRATEUR**

N° SIRET

36 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	38 694 61,91 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 356 2,17 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	40 049 64,08 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	35 0,06 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	993 1,59 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	3 432 5,49 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 460 7,14 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	35 589 56,94 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	8 660			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 158			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	6 456			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				5 524			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										DIETETICIEN(NE)									
Nature de l'activité (1)		59 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2) AV									
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	38 900	100,80 %							
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	309	0,80 %							
	4	Montant net des recettes										AD	38 591	100,00 %							
	5	Produits financiers (4)										AE									
	6	Gains divers (5)										AF	2 256	5,85 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	40 848	105,85 %							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	361	0,94 %							
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	23	0,06 %							
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	26	0,07 %							
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	368	0,95 %							
	13	Autres impôts										BS	405	1,05 %							
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 106	2,87 %							
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 483	14,21 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	337	0,87 %							
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	2 888	7,48 %						
	18	Personnel intérimaire																			
	19	Petit outillage (11)																			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	3 200	8,29 %						
	22	Primes d'assurances																			
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																			
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	3 683	BK	5 404	14,00 %					
		dont obligatoires										BZ	1 377				dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	344	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	3 649	9,46 %						
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																			
	28	Frais d'actes et de contentieux																			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles																			
	30	Autres frais divers de gestion																			
31	Frais financiers (14)										BN	138	0,36 %								
32	Pertes diverses (15)										BP	154	0,40 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 542	61,00 %								

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **DIETETICIEN(NE)**

N° SIRET

59 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	17 305	44,84 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 128	2,92 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	18 433	47,77 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	446	1,14 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	12	0,03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		323	0,84 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	780	2,02 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	17 653	45,74 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 857			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION											
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	62 529	105,61 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	3 323	5,61 %	
	4	Montant net des recettes										AD	59 206	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	214	0,36 %	
	6	Gains divers (5)										AF	1 326	2,24 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 744	102,60 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	169	0,29 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	703	1,19 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	13	0,02 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	264	0,45 %	
	13			Autres impôts								BS	302	0,51 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 308	3,90 %	
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 158	3,64 %	
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	73	0,12 %	BG			
	17			Entretien et réparations						270	0,46 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	8 059	13,61 %
	18			Personnel intérimaire						56	0,09 %				
	19			Petit outillage (11)						535	0,90 %				
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						206	0,35 %				
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 900	3,21 %				
	22			Primes d'assurances						5 091	8,60 %	Total : Transport et déplacements	BJ	7 380	12,46 %
	23			Frais de véhicules (12)						6 931	11,71 %				
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						449	0,76 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 140				BK	8 156	13,78 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 016		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						417	0,70 %	Total : Frais divers de gestion	BM	2 181	3,68 %
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 038	1,75 %				
	28			Frais d'actes et de contentieux						4	0,01 %				
	29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	201	0,34 %				
30			Autres frais divers de gestion						521	0,88 %					
31			Frais financiers (14)					BN	116	0,20 %					
32			Pertes diverses (15)					BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	31 885	53,85 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION**

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	28 859 48,74 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 059 1,79 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	29 919 50,53 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 400 2,36 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	2 491 4,21 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 158	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 891 6,57 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	26 028 43,96 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 014		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	797		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)										
		T		X				16 647		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ÉLEVEUR SANS SOL														
Nature de l'activité (1)		22 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	69 749	99,93 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	- 121					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	71	0,10 %				
	4	Montant net des recettes										AD	69 799	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	28	0,04 %				
	6	Gains divers (5)										AF	21 970	31,48 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	91 797	131,52 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	84 588	121,19 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	10	0,01 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	42	0,06 %				
	13	Autres impôts										BS	41	0,06 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV						
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 302	1,87 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 892	2,71 %				
	17	Entretien et réparations											398	0,57 %				
	18	Personnel intérimaire											543	0,78 %				
	19	Petit outillage (11)											1 813	2,60 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											53	0,08 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											13 153	18,84 %				
	22	Primes d'assurances											4 137	5,93 %				
	23	Frais de véhicules (12)											2 678	3,84 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											2 425	3,47 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	22			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	BK 22 0,03 %				
				dont cotisations facultatives Madelin			BZ											
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											742	1,06 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 135	1,63 %					
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	2 871	4,11 %					
30	Autres frais divers de gestion											1 077	1,54 %					
31	Frais financiers (14)										BN	231	0,33 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	41	0,06 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	119 195	170,77 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ÉLEVEUR SANS SOL**

N° SIRET

22 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	-27 398		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	4 133	5,92 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 933	5,63 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	-19 332		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	36 862	52,81 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	1 609	2,31 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 425	3,47 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	40 896	58,59 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	- 60 228			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 813		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	16 516		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				8 637		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ENDOCRINOLOGUE											
Nature de l'activité (1)		23 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA					AT <input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	149 233	100,92 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 354	0,92 %	
	4	Montant net des recettes										AD	147 879	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	3 518	2,38 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	151 397	102,38 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	800	0,54 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	5 751	3,89 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3 158	2,14 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	500	0,34 %	
	13			Autres impôts								BS	1 229	0,83 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	5 608	3,79 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 401	6,36 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW				BG	1 686	1,14 %	
	17	Entretien et réparations						2 634		1,78 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	8 949	6,05 %
	18	Personnel intérimaire						1 785		1,21 %					
	19	Petit outillage (11)						969		0,66 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						647		0,44 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 157		1,46 %					
	22	Primes d'assurances						755		0,51 %		Total : Transport et déplacements	BJ	4 381	2,96 %
	23	Frais de véhicules (12)						3 828		2,59 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)						554		0,37 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		23 855		BK	27 408	18,53 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 784		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						860		0,58 %		Total : Frais divers de gestion	BM	6 993	4,73 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						4 120		2,79 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux						1							
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						607		0,41 %					
	30	Autres frais divers de gestion						1 404		0,95 %					
31	Frais financiers (14)										BN	276	0,19 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	76 143	51,49 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ENDOCRINOLOGUE**

N° SIRET

23 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	75 254	50,89 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	260	0,18 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	75 514	51,06 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 998	1,35 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	20	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	143			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 759	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	586			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	7				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 784	3,91 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	69 729	47,15 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)											
	T			X				10 201				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES															
Nature de l'activité (1)		81 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion								Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)																			DA
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA	44 980	103,72 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														AB	7	0,02 %	
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)														AC	1 606	3,70 %	
	4	Montant net des recettes														AD	43 367	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)														AE	4	0,01 %	
	6	Gains divers (5)														AF	6 718	15,49 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG	50 090	115,50 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)														BA	2 226	5,13 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)												BB	606	1,40 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	61	0,14 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée												BD			
	12	(8)		Contribution économique territoriale												JY	181	0,42 %	
	13			Autres impôts												BS	369	0,85 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	1 199	2,76 %	
	15	Loyer et charges locatives														BF	4 200	9,68 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	384	0,89 %		
	17	Entretien et réparations				646	1,49 %					Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18	Personnel intérimaire				5	0,01 %												
	19	Petit outillage (11)				1 232	2,84 %									BH	5 195	11,98 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				448	1,03 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 428	5,60 %												
	22	Primes d'assurances				434	1,00 %					Total : Transport et déplacements							
	23	Frais de véhicules (12)				3 380	7,79 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										BJ	4 204	9,69 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)				824	1,90 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 555				BK	5 374	12,39 %				
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	734	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	85									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès				637	1,47 %					Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 147	2,64 %													
28	Frais d'actes et de contentieux				7	0,02 %									BM	3 219	7,42 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles				247	0,57 %	BY												
30	Autres frais divers de gestion				1 180	2,72 %													
31	Frais financiers (14)														BN	163	0,38 %		
32	Pertes diverses (15)														BP	29	0,07 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR	27 410	63,20 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ENSEIGNEMENT - FORMATIONS DIVERSES**

N° SIRET

81 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	22 680	52,30 %			
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	2				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	634	1,46 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	23 316	53,76 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF					
		40	Frais d'établissement (19)					CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 780	4,10 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE					
		42	Moins-value à court terme					CK	4	0,01 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5 967	13,76 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 751	17,87 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	15 565	35,89 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR						
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	1 826					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	375					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	3					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	4 755					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (Moto) ; V (Vélotueur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				9 242				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE											
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2) AV			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL				Nombre d'associés AS					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT				✓					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	41 216	102,52 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1		
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 011	2,51 %	
	4	Montant net des recettes										AD	40 204	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	1		
	6	Gains divers (5)										AF	3 002	7,47 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 206	107,47 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	118	0,29 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	22	0,05 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	7	0,02 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	346	0,86 %	
	13			Autres impôts								BS	357	0,89 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	932	2,32 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 034	10,03 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	197	BG	234	0,58 %			
	17	Entretien et réparations													
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)													
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 332						
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	917		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	39			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès													
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY	281						
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	170	0,42 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	23	0,06 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 857	54,37 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ERGOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

34 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	21 348	53,10 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	600	1,49 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	31	0,08 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	21 979	54,67 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	815	2,03 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		976	2,43 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	642	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	29	0,07 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 820	4,53 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	20 160	50,14 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				11 572			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ETIOPATHE														
Nature de l'activité (1)		120 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	49 511	101,44 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	704	1,44 %				
	4	Montant net des recettes										AD	48 807	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	962	1,97 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	49 770	101,97 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	256	0,52 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	251	0,51 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	195	0,40 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	440	0,90 %				
	13			Autres impôts								BS	330	0,68 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 661	3,40 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	6 752	13,83 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	270	0,55 %						
	17			Entretien et réparations		2 516	5,15 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		5 495	11,26 %			
	18			Personnel intérimaire		118	0,24 %											
	19			Petit outillage (11)		454	0,93 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		668	1,37 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 144	2,34 %											
	22			Primes d'assurances		592	1,21 %	Total : Transport et déplacements				BJ		3 614	7,40 %			
	23			Frais de véhicules (12)		3 321	6,80 %											
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		293	0,60 %	Total : Frais divers de gestion				BM		3 223	6,60 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires												BT	4 699	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 405	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	148							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		247	0,51 %	Total : Frais divers de gestion				BN		164	0,34 %			
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 115	2,28 %												
28			Frais d'actes et de contentieux		2													
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	639	1,31 %											
30			Autres frais divers de gestion		1 218	2,50 %	Total : Frais divers de gestion				BP							
31			Frais financiers (14)															
32			Pertes diverses (15)				Total : Frais divers de gestion				BR		28 902	59,22 %				
33			TOTAL (lignes 8 à 32)															

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ETIOPATHE**

N° SIRET

120 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	20 867	42,75 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	326	0,67 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	21 193	43,42 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 092	2,24 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	174	CL	516	1,06 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	69	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	2				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 610	3,30 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	19 583	40,12 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	6 982			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	991			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	288			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				8 195				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	EXPERT COMPTABLE															
Nature de l'activité (1)		101 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	174 387	102,06 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	12	0,01 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 516	2,06 %				
	4	Montant net des recettes										AD	170 859	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	10	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	2 426	1,42 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	173 295	101,43 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 374	1,39 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	30 548	17,88 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	16 078	9,41 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	599	0,35 %				
	13			Autres impôts								BS	1 309	0,77 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	5 681	3,32 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 462	4,95 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW		BG	1 579	0,92 %				
	17	Entretien et réparations		4 559		2,67 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		10 110		5,92 %		
	18	Personnel intérimaire		73		0,04 %												
	19	Petit outillage (11)		1 085		0,64 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		604		0,35 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 467		1,44 %												
	22	Primes d'assurances		1 322		0,77 %		Total : Transport et déplacements				BJ		6 681		3,91 %		
	23	Frais de véhicules (12)		4 226		2,47 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		2 455		1,44 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	19 603				BK		22 473		13,15 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 533		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	337						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		1 715		1,00 %		Total : Frais divers de gestion				BM		11 618		6,80 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		4 663		2,73 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		162		0,09 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	1 630		0,95 %												
30	Autres frais divers de gestion		3 448		2,02 %													
31	Frais financiers (14)										BN	433	0,25 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	135	0,08 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	118 080	69,11 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT COMPTABLE**

N° SIRET

101 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	55 215	32,32 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	986	0,58 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 586	2,10 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	59 787	34,99 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 165	1,27 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	17	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 215	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	149	CL	4 474 2,62 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	107	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	13	0,01 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 669	3,90 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	53 118	31,09 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	38 176			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	5 865			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	678			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				10 839			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT DIVERS												
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	77 523	101,14 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	876	1,14 %		
	4	Montant net des recettes										AD	76 647	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	3			
	6	Gains divers (5)										AF	803	1,05 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	77 453	101,05 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 083	2,72 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 068	2,70 %		
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	536	0,70 %		
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	347	0,45 %		
	13			Autres impôts								BS	299	0,39 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 541	4,62 %		
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 167	2,83 %		
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	BG	144	0,19 %			
	17			Entretien et réparations		314		0,41 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18			Personnel intérimaire		1 615		2,11 %								
	19			Petit outillage (11)		531		0,69 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		154		0,20 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 687		2,20 %								
	22			Primes d'assurances		572		0,75 %		Total : Transport et déplacements						
	23			Frais de véhicules (12)		5 890		7,68 %								
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						BJ						
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...		2 726		3,56 %		BJ						
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		12 182				BK		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 369		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				262
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		1 191		1,55 %		Total : Frais divers de gestion						
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 869		2,44 %								
	28			Frais d'actes et de contentieux		5		0,01 %								
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY		361						0,47 %		
30			Autres frais divers de gestion		467		0,61 %									
31			Frais financiers (14)						BN				130		0,17 %	
32			Pertes diverses (15)						BP				80		0,10 %	
33			TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	42 593	55,57 %	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT FONCIER														
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	93 603	101,36 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 256	1,36 %				
	4	Montant net des recettes										AD	92 347	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	1 167	1,26 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	93 516	101,27 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	374	0,40 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	657	0,71 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	24	0,03 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	375	0,41 %				
	13			Autres impôts								BS	285	0,31 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 782	5,18 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 633	1,77 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	47	0,05 %				
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 949									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 242		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26			Frais de réception, de représentation et de congrès															
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	1 193		1,29 %								
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)							BN	180	0,19 %						
32			Pertes diverses (15)							BP	1							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 065	52,05 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT FONCIER**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	45 451	49,22 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	213	0,23 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	45 664	49,45 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	439	0,48 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	64	0,07 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	810	CL	3 569 3,86 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 083	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 072	4,41 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	41 592	45,04 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	16 001				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 227				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	131				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				26 942				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT JUDICIAIRE														
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS						
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA					AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	109 419	102,27 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 431	2,27 %				
	4	Montant net des recettes										AD	106 988	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	406	0,38 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	107 396	100,38 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 292	1,21 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	3 895	3,64 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	265	0,25 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	461	0,43 %				
	13			Autres impôts								BS	482	0,45 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 334	3,12 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	5 739	5,36 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	450	0,42 %							
	17			Entretien et réparations					Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)					Total : Transport et déplacements									
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 179				BK		18 729		17,51 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 781		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	769						
26			Frais de réception, de représentation et de congrès					Total : Frais divers de gestion										
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28			Frais d'actes et de contentieux															
29			Cotisations syndicales et professionnelles							BY	572		0,53 %					
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)							BN	96		0,09 %					
32			Pertes diverses (15)							BP								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	54 641	51,07 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT JUDICIAIRE**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	52 754	49,31 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	1			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 545	3,31 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	56 300	52,62 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	60	0,06 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	3 060	2,86 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 846	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		4 200	3,93 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 320	6,84 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	48 980	45,78 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	21 430			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 830			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	226			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)											
		T		X				12 492			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										FORMATEUR				
Nature de l'activité (1)		194 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	63 028	103,69 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 242	3,69 %		
	4	Montant net des recettes										AD	60 786	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	5	0,01 %		
	6	Gains divers (5)										AF	2 542	4,18 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	63 334	104,19 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 050	3,37 %		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 632	4,33 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	658	1,08 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	374	0,62 %		
	13	Autres impôts										BS	426	0,70 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 739	2,86 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 244	3,69 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	651	1,07 %		
	17	Entretien et réparations 325 0,53 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 970	6,53 %	
	18	Personnel intérimaire 296 0,49 %														
	19	Petit outillage (11) 762 1,25 %														
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 235 0,39 %														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 927 3,17 %										Total : Transport et déplacements	BJ	7 550	12,42 %	
	22	Primes d'assurances 425 0,70 %														
	23	Frais de véhicules (12) 5 256 8,65 %										Total : Transport et déplacements	BJ	7 550	12,42 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 2 295 3,78 %										Total : Frais divers de gestion	BM	4 056	6,67 %	
	25	Charges sociales personnelles (13) 5 664														
		dont obligatoires BT 1 200										Total : Frais divers de gestion	BM	4 056	6,67 %	
		dont cotisations facultatives Madelin BZ 109 dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU														
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 801 1,32 %										Total : Frais divers de gestion	BN	138	0,23 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 584 2,61 %														
	28	Frais d'actes et de contentieux 13 0,02 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 183 0,30 %															
30	Autres frais divers de gestion 1 475 2,43 %										Total : Frais divers de gestion	BP	33	0,05 %		
31	Frais financiers (14)															
32	Pertes diverses (15)										BN	138	0,23 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	33 495	55,10 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **FORMATEUR**

N° SIRET

194 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	29 838	49,09 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	67	0,11 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 746	2,87 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	271	0,45 %			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	31 923	52,52 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	955	1,57 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	9	0,01 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	110	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 002	3,29 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	10	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 966	4,88 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	28 957	47,64 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	6 164				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 035				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	116				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				14 184				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GASTRO ENTEROLOGUE														
Nature de l'activité (1)		44 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	211 277	100,13 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	281	0,13 %				
	4	Montant net des recettes										AD	210 996	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	19	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	4 383	2,08 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	215 400	102,09 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 800	0,85 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	8 138	3,86 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5 061	2,40 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	542	0,26 %				
	13			Autres impôts								BS	2 374	1,13 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	6 959	3,30 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	8 375	3,97 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	1 630	BG	12 571	5,96 %						
	17			Entretien et réparations					1 519	0,72 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	9 520	4,51 %				
	18			Personnel intérimaire					741	0,35 %								
	19			Petit outillage (11)					1 386	0,66 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité					249	0,12 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					3 453	1,64 %	Total : Transport et déplacements	BJ	5 737	2,72 %				
	22			Primes d'assurances					2 170	1,03 %								
	23			Frais de véhicules (12)					5 205	2,47 %								
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)					531	0,25 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	22 103		BK	29 299	13,89 %					
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 401	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				795				
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès					498	0,24 %	Total : Frais divers de gestion	BM	4 946	2,34 %				
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					2 989	1,42 %								
	28			Frais d'actes et de contentieux					2									
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	734	0,35 %								
30			Autres frais divers de gestion					723	0,34 %									
31			Frais financiers (14)							BN	401	0,19 %						
32			Pertes diverses (15)							BP	39	0,02 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	95 763	45,39 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GASTRO ENTEROLOGUE**

N° SIRET

44 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	119 636	56,70 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	615	0,29 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	4		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	120 255	56,99 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 000	0,95 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	37	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	870	CL	6 434 3,05 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	781	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 347		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	162	0,08 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 632	4,09 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	111 623	52,90 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								13 117			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		GEOMETRE EXPERT													
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS					
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	150 265	101,74 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	2 571	1,74 %			
	4	Montant net des recettes										AD	147 694	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	11	0,01 %			
	6	Gains divers (5)										AF	3 754	2,54 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	151 460	102,55 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	4 280	2,90 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	21 223	14,37 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	12 084	8,18 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	305	0,21 %			
	13			Autres impôts								BS	1 566	1,06 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 835	2,60 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 802	3,25 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW						BG	4 713	3,19 %	
	17	Entretien et réparations												Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	10 221	6,92 %
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22	Primes d'assurances												Total : Transport et déplacements	BJ	10 173	6,89 %
	23	Frais de véhicules (12)															
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		13 388				BK	16 223	10,98 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 065		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU					769
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												Total : Frais divers de gestion	BM	8 095	5,48 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY		1 527 1,03 %								
30	Autres frais divers de gestion								1 426 0,97 %								
31	Frais financiers (14)										BN	498	0,34 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	115	0,08 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	98 135	66,44 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	GEOMETRE EXPERT
--------------------------------	------------------------

N° SIRET	
----------	--

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	53 325	36,11 %						
			35	Plus-values à court terme (16)				CB							
			36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 932	1,99 %					
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD							
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	56 256	38,09 %					
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF							
			40	Frais d'établissement (19)				CG	61	0,04 %					
			41	Dotation aux amortissements (20)				CH	5 870	3,97 %					
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE							
			42	Moins-value à court terme				CK	60	0,04 %					
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 692	1,15 %				
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 577	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM								
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 684	5,20 %						
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	48 572	32,89 %						
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR								
5			Taxe sur la valeur ajoutée				Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	28 547						
							Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	5 506						
							dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ	87						
6			Contribution économique territoriale (23)				Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU							
7			Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)												
			(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.												
			Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
			Modèle(s)	Type (1)											
				T		X				38 577					
			Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
			Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										GRAPHISTE							
Nature de l'activité (1)		322 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																	
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	61 921	102,95 %					
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	9	0,01 %					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 767	2,94 %					
	4	Montant net des recettes										AD	60 145	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	8	0,01 %					
	6	Gains divers (5)										AF	6 413	10,66 %					
												AG	66 566	110,68 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 015	3,35 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	139	0,23 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	74	0,12 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	98	0,16 %					
	13			Autres impôts								BS	292	0,49 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 179	3,62 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 084	3,46 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	390	0,65 %					
	17	Entretien et réparations											342	0,57 %					
	18	Personnel intérimaire											15	0,02 %					
	19	Petit outillage (11)											1 085	1,80 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											288	0,48 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 724	4,53 %					
	22	Primes d'assurances											196	0,33 %					
	23	Frais de véhicules (12)											1 334	2,22 %					
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																		
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											886	1,47 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 541				BK	5 869	9,76 %				
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 268		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	60								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											798	1,33 %					
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 206	2,01 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux											23	0,04 %					
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	105	0,17 %					
30	Autres frais divers de gestion											801	1,33 %						
31	Frais financiers (14)										BN	147	0,24 %						
32	Pertes diverses (15)										BP	20	0,03 %						
											BR	23 111	38,43 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **GRAPHISTE**

N° SIRET

322 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	43 454	72,25 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	873	1,45 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	909	1,51 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	45 236	75,21 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 459	2,43 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	482	0,80 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	66	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		6 785	11,28 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				27
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 726	14,51 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	36 510	60,70 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	9 430				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 502				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	47				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	24 422				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)												
		T		X				5 767				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GYNÉCOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		133 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion							Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)																		
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	227 074	102,14 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	4					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	4 752	2,14 %				
	4	Montant net des recettes										AD	222 318	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	3 776	1,70 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	226 095	101,70 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 705	0,77 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	9 921	4,46 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	4 985	2,24 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	688	0,31 %				
	13			Autres impôts								BS	1 734	0,78 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	7 916	3,56 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	12 357	5,56 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 509		BG	10 225	4,60 %	
	17	Entretien et réparations											2 320	1,04 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire											854	0,38 %				
	19	Petit outillage (11)											1 191	0,54 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											437	0,20 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 214	1,45 %				
	22	Primes d'assurances											7 108	3,20 %				
	23	Frais de véhicules (12)											3 198	1,44 %	Total : Transport et déplacements			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											648	0,29 %		BH	15 124	6,80 %
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	27 318				BK	33 599	15,11 %				
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	5 400	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	881										
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											766	0,34 %	Total : Frais divers de gestion			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 108	1,40 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux											32	0,01 %				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	737	0,33 %				
30	Autres frais divers de gestion											2 101	0,95 %					
31	Frais financiers (14)										BN	369	0,17 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	259	0,12 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	109 476	49,24 %					



NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GYNÉCOLOGUE**

N° SIRET

133 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	116 619	52,46 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	123	0,06 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	984	0,44 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	73	0,03 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	117 799	52,99 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	8			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 136	0,94 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	38	0,02 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 991	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	319	CL	7 247	3,26 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	3 664	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	973			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	102	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	198	0,09 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	9 628	4,33 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	108 171	48,66 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				7 633				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		HUISSIER DE JUSTICE														
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	207 816	100,74 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	515	0,25 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 005	0,49 %				
	4	Montant net des recettes										AD	206 296	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1 061	0,51 %				
	6	Gains divers (5)										AF	7 079	3,43 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	214 437	103,95 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	148	0,07 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	46 459	22,52 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	22 563	10,94 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	767	0,37 %				
	13			Autres impôts								BS	829	0,40 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 405	2,14 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	12 930	6,27 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW			BG	3 406	1,65 %				
	17	Entretien et réparations			5 554			2,69 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs		BH		15 726		7,62 %		
	18	Personnel intérimaire			1 855			0,90 %										
	19	Petit outillage (11)			440			0,21 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			1 258			0,61 %										
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			4 571			2,22 %										
	22	Primes d'assurances			2 048			0,99 %		Total : Transport et déplacements		BJ		11 635		5,64 %		
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...			10 745			5,21 %										
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...			889			0,43 %		Total : Frais divers de gestion		BM		16 698		8,09 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	16 064									BK
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 240		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	515						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			1 029			0,50 %										
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			8 484			4,11 %											
28	Frais d'actes et de contentieux			341			0,17 %											
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	5 001		2,42 %											
30	Autres frais divers de gestion			1 842			0,89 %											
31	Frais financiers (14)										BN	931	0,45 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	3 250	1,58 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	158 567	76,86 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **HUISSIER DE JUSTICE**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	55 869	27,08 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	5		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	13 596	6,59 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	69 470	33,67 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	21	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	3 429	1,66 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		8 337	4,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	251	0,12 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	12 039	5,84 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	57 431	27,84 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	38 803		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	6 145		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)										
		T		X				37 628		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										INFIRMIER(E)							
Nature de l'activité (1)		4584 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	99 875	116,51 %					
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	104	0,12 %					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	14 048	16,39 %					
	4	Montant net des recettes										AD	85 723	100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE	2						
	6	Gains divers (5)										AF	2 407	2,81 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	88 131	102,81 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	554	0,65 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	296	0,35 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	123	0,14 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	424	0,49 %					
	13			Autres impôts								BS	550	0,64 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 908	4,56 %					
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 320	2,71 %					
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW		BG	572	0,67 %					
	17			Entretien et réparations		1 251		1,46 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs									
	18			Personnel intérimaire		30		0,03 %											
	19			Petit outillage (11)		547		0,64 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		165		0,19 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 543		1,80 %											
	22			Primes d'assurances		357		0,42 %		Total : Transport et déplacements									
	23			Frais de véhicules (12)		8 760		10,22 %											
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						BJ				9 011	10,51 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 896				BK	12 836	14,97 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 504		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	436							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		367		0,43 %		Total : Frais divers de gestion									
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 244		1,45 %											
	28			Frais d'actes et de contentieux		25		0,03 %											
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	290		0,34 %										
	30			Autres frais divers de gestion		893		1,04 %		BM				2 819	3,29 %				
31			Frais financiers (14)						BN				226	0,26 %					
32			Pertes diverses (15)						BP				38	0,04 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	37 572	43,83 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFIRMIER(E)**

N° SIRET

4584 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	50 549	58,97 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	61	0,07 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	839	0,98 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	5	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	51 449	60,02 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	425	0,50 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	33	0,04 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	705	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	36	CL	2 700 3,15 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 733	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	5	0,01 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 163	3,69 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	48 286	56,33 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				21 095			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)										
Nature de l'activité (1)		910 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET												si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	83 062	110,19 %
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	80	0,11 %
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	7 603	10,09 %
	4	Montant net des recettes										AD	75 379	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	1	
	6	Gains divers (5)										AF	2 672	3,54 %
											AG	78 051	103,54 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	339	0,45 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	43	0,06 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	54	0,07 %
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD		
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	351	0,47 %
	13			Autres impôts								BS	525	0,70 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 348	4,44 %
	15			Loyer et charges locatives								BF	577	0,77 %
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	2 781	3,69 %	BG	4 199	5,57 %	
	17			Entretien et réparations										
	18			Personnel intérimaire										
	19			Petit outillage (11)										
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité										
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										
	22			Primes d'assurances										
	23			Frais de véhicules (12)										
					(cocher la case si évaluation forfaitaire)									
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)										
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 680				BK 10 692 14,18 %	
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 679		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	333			
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès										
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										
	28			Frais d'actes et de contentieux										
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	253								
30			Autres frais divers de gestion											
31			Frais financiers (14)								BN	151	0,20 %	
32			Pertes diverses (15)								BP	9	0,01 %	
										BR	33 752	44,78 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFIRMIER(E) COLLABORATEUR(TRICE)**

N° SIRET

910 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	44 299	58,77 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	18	0,02 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	592	0,79 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	44 912	59,58 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	353	0,47 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	5	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	532	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	2	CL	3 155	4,19 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 373	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	2				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 515	4,66 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	41 397	54,92 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				19 097				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFIRMIER(E) REMPLACANT(E)														
Nature de l'activité (1)		927 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	60 499		101,32 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	787		1,32 %			
	4	Montant net des recettes										AD	59 712		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	1 770		2,96 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	61 484		102,97 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	248		0,42 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	10		0,02 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	49		0,08 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	306		0,51 %			
	13	Autres impôts										BS	482		0,81 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 679		4,49 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	319		0,53 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	323		0,54 %			
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	6 720										
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 846		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	252		8 817 14,77 %				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	222		0,37 %				
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	99		0,17 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	9		0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 074		41,99 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFIRMIER(E) REMPLACANT(E)**

N° SIRET

927 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	36 410	60,98 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	14	0,02 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	712	1,19 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	37 137	62,19 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	265	0,44 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	12	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	174	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	21	CL	747 1,25 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	468	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 024	1,71 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	36 113	60,48 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				17 702			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INFORMATICIEN														
Nature de l'activité (1)		74 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	89 068	102,12 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	186	0,21 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 659	1,90 %				
	4	Montant net des recettes										AD	87 223	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	1 235	1,42 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	88 460	101,42 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 326	2,67 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	4 158	4,77 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	869	1,00 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	433	0,50 %				
	13			Autres impôts								BS	520	0,60 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 724	4,27 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 899	2,18 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	579	0,66 %					
	17	Entretien et réparations			239	0,27 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		3 890	4,46 %			
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)			1 041	1,19 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			210	0,24 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 995	2,29 %		Total : Transport et déplacements				BJ		3 882	4,45 %			
	22	Primes d'assurances			404	0,46 %												
	23	Frais de véhicules (12)			2 830	3,24 %		Total : Transport et déplacements				BJ		3 882	4,45 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			1 053	1,21 %		Total : Transport et déplacements				BJ		3 882	4,45 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	15 638				BK		17 320	19,86 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 414	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	268								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			576	0,66 %		Total : Frais divers de gestion				BM		2 994	3,43 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 213	1,39 %													
28	Frais d'actes et de contentieux			5	0,01 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles			120	0,14 %													
30	Autres frais divers de gestion			1 079	1,24 %		Total : Frais divers de gestion				BM		2 994	3,43 %				
31	Frais financiers (14)																	
32	Pertes diverses (15)					BN	176				0,20 %							
						BP	8				0,01 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	42 780	49,05 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INFORMATICIEN**

N° SIRET

74 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	45 680	52,37 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	3			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 462	2,82 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	48 145	55,20 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 121	1,29 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	9	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	4 169	4,78 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 466	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 300	6,08 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	42 846	49,12 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	13 107			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 484			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	29			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				11 669			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INGENIEUR CONSEIL														
Nature de l'activité (1)		53 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	102 728	101,51 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 533	1,51 %				
	4	Montant net des recettes										AD	101 195	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	150	0,15 %				
	6	Gains divers (5)										AF	851	0,84 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	102 195	100,99 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 590	2,56 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	8 545	8,44 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3 509	3,47 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	451	0,45 %				
	13			Autres impôts								BS	845	0,84 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 565	3,52 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 660	2,63 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	BG	841	0,83 %						
	17	Entretien et réparations			903	0,89 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		6 293 6,22 %					
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)			830	0,82 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			300	0,30 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 674	1,65 %	Total : Transport et déplacements				BJ		7 735 7,64 %					
	22	Primes d'assurances			2 585	2,55 %												
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...			5 999	5,93 %												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			1 736	1,72 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	12 895				BK		15 162 14,98 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 769	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	498							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			615	0,61 %	Total : Frais divers de gestion				BM		9 430 9,32 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			3 389	3,35 %													
28	Frais d'actes et de contentieux			115	0,11 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles			229	0,23 %													
30	Autres frais divers de gestion			5 081	5,02 %													
31	Frais financiers (14)										BN	262	0,26 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	494	0,49 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	62 383	61,65 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INGENIEUR CONSEIL**

N° SIRET

53 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	39 812	39,34 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 204	3,17 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	43 015	42,51 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 532	1,51 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	48	0,05 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		552	0,55 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 132	2,11 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	40 883	40,40 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	17 290		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	3 236		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	83		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				15 975		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		INVENTION / BREVET														
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	184 631	100,00 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	184 631	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	184 632	100,00 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	219	0,12 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	114	0,06 %				
	13	Autres impôts										BS	21	0,01 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	11 922	6,46 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF						
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW						
	17	Entretien et réparations											56	0,03 %				
	18	Personnel intérimaire										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	19	Petit outillage (11)											BH	4 170	2,26 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												3 931	2,13 %			
	22	Primes d'assurances											80	0,04 %				
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements		620	0,34 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											BJ	644	0,35 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											24	0,01 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	19 788				BK	21 891	11,86 %				
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 052		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	1 052									
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion		25	0,01 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											BM	1 472	0,80 %			
	28	Frais d'actes et de contentieux												100	0,05 %			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles												1 016	0,55 %			
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	204	0,11 %					
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 657	22,02 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **INVENTION / BREVET**

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	143 975	77,98 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	8 000	4,33 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	312	0,17 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	152 287	82,48 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	250	0,14 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		12 897	6,99 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	13 147	7,12 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	139 140	75,36 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	18 168		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	747		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				2 398			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										JOCKEY					
Nature de l'activité (1)		40 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	56 285	100,07 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	38	0,07 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC					
	4	Montant net des recettes										AD	56 247	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	541	0,96 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	56 789	100,96 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	207	0,37 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	303	0,54 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY					
	13			Autres impôts								BS	- 7				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 648	4,71 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF	20	0,04 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	BG	3	0,01 %					
	17			Entretien et réparations							64	0,11 %					
	18			Personnel intérimaire							239	0,42 %					
	19			Petit outillage (11)							1 554	2,76 %					
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité							42	0,07 %					
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)							3 286	5,84 %					
	22			Primes d'assurances							626	1,11 %					
	23			Frais de véhicules (12)							15 611	27,75 %					
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)							3 502	6,23 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	- 230			BK	443	0,79 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	345	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	329						
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès							1 409	2,51 %					
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone							1 174	2,09 %						
28			Frais d'actes et de contentieux							2							
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	906	1,61 %			Total : Frais divers de gestion	BM	4 001	7,11 %				
30			Autres frais divers de gestion											510	0,91 %		
31			Frais financiers (14)					BN		29	0,05 %						
32			Pertes diverses (15)					BP		289	0,51 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	32 860	58,42 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **JOCKEY**

N° SIRET

40 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	23 929	42,54 %			
			35	Plus-values à court terme (16)					CB				
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	826	1,47 %		
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	24 755	44,01 %		
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
			40	Frais d'établissement (19)					CG				
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	289	0,51 %		
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
			42	Moins-value à court terme					CK				
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL			
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	289	0,51 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 466	43,50 %			
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	543					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	108					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ						
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	3 136					
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				36 735				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		JOURNALISTE - ECRIVAIN															
Nature de l'activité (1)		19 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion								Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)															AA	58 789	101,34 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)															AB		
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)															AC	780	1,34 %
	4	Montant net des recettes															AD	58 009	100,00 %
	5	Produits financiers (4)															AE		
	6	Gains divers (5)															AF	3 304	5,70 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)															AG	61 313	105,70 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)															BA	1 837	3,17 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)													BB	179	0,31 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)													BC	2	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée													BD		
	12	(8)		Contribution économique territoriale													JY	107	0,18 %
	13			Autres impôts													BS	381	0,66 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible													BV	3 697	6,37 %
	15	Loyer et charges locatives															BF	1 293	2,23 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			BG	152	0,26 %		
	17	Entretien et réparations											291	0,50 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	4 084	7,04 %	
	18	Personnel intérimaire																	
	19	Petit outillage (11)											505	0,87 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											305	0,53 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 829	4,88 %					
	22	Primes d'assurances											153	0,26 %	Total : Transport et déplacements	BJ	5 660	9,76 %	
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											3 811	6,57 %					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											1 850	3,19 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	5 547					BK	6 804	11,73 %		
				dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 125	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	133										
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											343	0,59 %	Total : Frais divers de gestion	BM	4 196	7,23 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 159	5,45 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux																	
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	308	0,53 %					
	30	Autres frais divers de gestion											386	0,67 %					
31	Frais financiers (14)															BN	313	0,54 %	
32	Pertes diverses (15)															BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)															BR	28 708	49,49 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **JOURNALISTE - ECRIVAIN**

N° SIRET

19 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	32 605	56,21 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	320	0,55 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	32 925	56,76 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	564	0,97 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	92	0,16 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	3 096	5,34 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 752	6,47 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	29 173	50,29 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée				Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	5 304		
						Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	817		
						dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)								
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.								
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	Modèle(s)	Type (1)								
				X				10 768		
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES														
Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	92 187	100,00 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	92 187	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	764	0,83 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	92 952	100,83 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	193	0,21 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	469	0,51 %				
	13	Autres impôts										BS	279	0,30 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 468	7,02 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 647	1,79 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 182	1,28 %				
	17	Entretien et réparations											29	0,03 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											124	0,13 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 067	1,16 %				
	22	Primes d'assurances											133	0,14 %				
	23	Frais de véhicules (12)											2 115	2,29 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											315	0,34 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	21 739			BK		26 349	28,58 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 884		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	726						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											189	0,21 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											393	0,43 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux																
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	337	0,37 %				
30	Autres frais divers de gestion											315	0,34 %					
31	Frais financiers (14)										BN	2						
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	41 607	45,13 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

N° SIRET

17 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	51 344	55,70 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	402	0,44 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	536	0,58 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	52 282	56,71 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	356	0,39 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	940	1,02 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			592	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 297	1,41 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	50 985	55,31 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	1 237				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	62				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				5 601			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MAGNETISEUR RADIESTHESISTE											
Nature de l'activité (1)		23 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	41 572	100,11 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	47	0,11 %	
	4	Montant net des recettes										AD	41 525	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE	236	0,57 %	
	6	Gains divers (5)										AF	503	1,21 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	42 265	101,78 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	132	0,32 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	196	0,47 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	50	0,12 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	302	0,73 %	
	13	Autres impôts										BS	948	2,28 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	951	2,29 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 491	6,00 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	193	0,46 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 469	8,35 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	1 424	3,43 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											180	0,43 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 928				BK	8 142	19,61 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 214		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 216	5,34 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
	30	Autres frais divers de gestion											1 028	2,48 %	
31	Frais financiers (14)										BN	177	0,43 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	20 691	49,83 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MAGNETISEUR RADIESTHESISTE**

N° SIRET

23 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	21 573	51,95 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	542	1,31 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	22 115	53,26 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	765	1,84 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		199	0,48 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	964	2,32 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	21 151	50,94 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 445		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	515		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				3 663		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MAITRE D'OEUVRE									
Nature de l'activité (1)		37 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2) AV									
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse CW										Non assujetti à la TVA AT									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/> Année d'adhésion										Nombre de salariés AP									
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	106 510	102,26 %							
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 356	2,26 %							
	4	Montant net des recettes										AD	104 154	100,00 %							
	5	Produits financiers (4)										AE	3								
	6	Gains divers (5)										AF	1 584	1,52 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	105 741	101,52 %							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 081	1,04 %							
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	19 801	19,01 %							
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	3 880	3,73 %							
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD									
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	360	0,35 %							
	13	Autres impôts										BS	810	0,78 %							
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 905	2,79 %							
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 391	3,26 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 510	1,45 %							
	17	Entretien et réparations											1 017	0,98 %							
	18	Personnel intérimaire											57	0,05 %							
	19	Petit outillage (11)											758	0,73 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											576	0,55 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 669	2,56 %							
	22	Primes d'assurances											7 540	7,24 %							
	23	Frais de véhicules (12)											7 125	6,84 %							
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											852	0,82 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	10 786								
		dont obligatoires										BZ	2 229								
		dont cotisations facultatives Madelin										BU	173								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 064	1,02 %							
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											2 023	1,94 %							
	28	Frais d'actes et de contentieux											28	0,03 %							
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	170	0,16 %								
30	Autres frais divers de gestion											1 621	1,56 %								
31	Frais financiers (14)										BN	345	0,33 %								
32	Pertes diverses (15)										BP	247	0,24 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	73 018	70,11 %								

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTEC. DES MAJEURS														
Nature de l'activité (1)		61 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	95 166	100,31 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	57	0,06 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	234	0,25 %				
	4	Montant net des recettes										AD	94 875	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	637	0,67 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	95 515	100,67 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	205	0,22 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	8 489	8,95 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	4 002	4,22 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	356	0,38 %				
	13			Autres impôts								BS	920	0,97 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 685	3,88 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	3 979	4,19 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	848	0,89 %						
	17			Entretien et réparations		1 287	1,36 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		5 528 5,83 %			
	18			Personnel intérimaire		2												
	19			Petit outillage (11)		843	0,89 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		337	0,36 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 270	2,39 %											
	22			Primes d'assurances		788	0,83 %		Total : Transport et déplacements				BJ		6 880 7,25 %			
	23			Frais de véhicules (12)		6 226	6,56 %											
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		654	0,69 %											
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	11 831				BK		14 050 14,81 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 957	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	262							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		545	0,57 %		Total : Frais divers de gestion				BM		5 342 5,63 %			
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 632	3,83 %											
	28			Frais d'actes et de contentieux		6	0,01 %											
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	314	0,33 %										
30			Autres frais divers de gestion		844	0,89 %												
31			Frais financiers (14)										BN	212	0,22 %			
32			Pertes diverses (15)										BP	81	0,09 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	54 578	57,53 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTEC. DES MAJEURS

N° SIRET

61 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	40 937 43,15 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	889 0,94 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	41 826 44,09 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	871 0,92 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	1		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 324	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	199	CL	3 256 3,43 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 729	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 128 4,35 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	37 698 39,73 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				14 873			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINESITHERAPEUTE												
Nature de l'activité (1)		1512 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT				✓						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	84 371	105,57 %		
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	10	0,01 %		
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	4 438	5,55 %		
	4	Montant net des recettes										AD	79 923	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	7	0,01 %		
	6	Gains divers (5)										AF	5 398	6,75 %		
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	85 328	106,76 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	692	0,87 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	719	0,90 %		
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	341	0,43 %		
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD				
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	530	0,66 %		
	13			Autres impôts								BS	519	0,65 %		
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 670	3,34 %		
	15			Loyer et charges locatives								BF	7 880	9,86 %		
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	BG	1 590	1,99 %			
	17			Entretien et réparations		3 051		3,82 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18			Personnel intérimaire		75		0,09 %								
	19			Petit outillage (11)		1 146		1,43 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		750		0,94 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 701		2,13 %								
	22			Primes d'assurances		528		0,66 %		Total : Transport et déplacements						
	23			Frais de véhicules (12)		4 362		5,46 %								
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...						BJ		4 729	5,92 %		
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)		367		0,46 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		6 755				BK	9 946	12,44 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 965		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		671		0,84 %		Total : Frais divers de gestion						
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 233		1,54 %								
	28			Frais d'actes et de contentieux		24		0,03 %								
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		448		0,56 %								
30			Autres frais divers de gestion		1 110		1,39 %									
31			Frais financiers (14)						BN		304	0,38 %				
32			Pertes diverses (15)						BP		56	0,07 %				
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 714	50,94 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

N° SIRET

1512 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	44 601	55,80 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	91	0,11 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	996	1,25 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	26	0,03 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	45 715	57,20 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	7	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 550	1,94 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	63	0,08 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	522	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	148	CL	2 796 3,50 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 746	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	266	0,33 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 682	5,86 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	41 033	51,34 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				9 649			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINESITHERAPEUTE COLLABORATEUR													
Nature de l'activité (1)		827 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET										si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK		d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	73 642	107,02 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	57	0,08 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	4 776	6,94 %			
	4	Montant net des recettes										AD	68 809	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	1				
	6	Gains divers (5)										AF	2 265	3,29 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	71 075	103,29 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	122	0,18 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	60	0,09 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	48	0,07 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	385	0,56 %			
	13			Autres impôts								BS	390	0,57 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 251	3,27 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 150	1,67 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	9 884	14,36 %	BG	11 664	16,95 %				
	17			Entretien et réparations					1 391	2,02 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 397	4,94 %			
	18			Personnel intérimaire					16	0,02 %							
	19			Petit outillage (11)					610	0,89 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité					77	0,11 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					1 077	1,57 %							
	22			Primes d'assurances					226	0,33 %	Total : Transport et déplacements	BJ	4 243	6,17 %			
	23			Frais de véhicules (12)					3 811	5,54 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...					432	0,63 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	5 819				BK	7 687	11,17 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 605		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	263					
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès					877	1,27 %	Total : Frais divers de gestion	BM	2 749	4,00 %			
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					756	1,10 %							
	28			Frais d'actes et de contentieux					11	0,02 %							
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	421	0,61 %							
30			Autres frais divers de gestion					684	0,99 %								
31			Frais financiers (14)				BN	116				0,17 %					
32			Pertes diverses (15)				BP	18				0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 280	49,82 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE COLLABORATEUR

N° SIRET

827 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	36 795	53,47 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	17	0,02 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	550	0,80 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	2			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	37 364	54,30 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	9	0,01 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	436	0,63 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	11	0,02 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	459	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	13	CL	1 315	1,91 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	676	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	20	0,03 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 792	2,60 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	35 573	51,70 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)											
	T			X				8 580				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MASSEUR-KINESITHERAPEUTE REMPLACANT										
Nature de l'activité (1)		98 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET										si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT				✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)									AA	50 638	100,00 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)									AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)									AC			
	4	Montant net des recettes									AD	50 638	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)									AE			
	6	Gains divers (5)									AF	900	1,78 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)									AG	51 538	101,78 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)									BA	107	0,21 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)									BB			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)									BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée									BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale									JY	315	0,62 %	
	13	Autres impôts									BS	457	0,90 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible									BV	1 901	3,75 %	
	15	Loyer et charges locatives									BF	742	1,47 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)									BW	2 820	5,57 %	
	17	Entretien et réparations 976 1,93 %									Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	2 263	4,47 %
	18	Personnel intérimaire												
	19	Petit outillage (11) 290 0,57 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 28 0,06 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 792 1,56 %									Total : Transport et déplacements	BJ	4 873	9,62 %
	22	Primes d'assurances 177 0,35 %												
	23	Frais de véhicules (12) 4 298 8,49 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 575 1,14 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	5 298				BK	6 536	12,91 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 051		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	187					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 833 1,65 %									Total : Frais divers de gestion	BM	2 296	4,53 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 579 1,14 %												
	28	Frais d'actes et de contentieux 11 0,02 %												
	29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 329 0,65 %												
30	Autres frais divers de gestion 543 1,07 %													
31	Frais financiers (14)									BN	90	0,18 %		
32	Pertes diverses (15)									BP	10	0,02 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)									BR	22 412	44,26 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MASSEUR-KINESITHERAPEUTE REMPLACANT**

N° SIRET

98 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	29 125	57,52 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	550	1,09 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	29 675	58,60 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	183	0,36 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	12	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	205	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		371	0,73 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	17	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	583	1,15 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	29 092	57,45 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				9 468			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MEDECIN GENERALISTE															
Nature de l'activité (1)		1795 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	167 425	108,77 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	34	0,02 %				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	13 468	8,75 %				
	4	Montant net des recettes										AD	153 923	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	2					
	6	Gains divers (5)										AF	8 466	5,50 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	162 392	105,50 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 004	0,65 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	5 726	3,72 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	2 938	1,91 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	603	0,39 %				
	13			Autres impôts								BS	1 239	0,80 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	6 172	4,01 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	8 002	5,20 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW		BG	1 913	1,24 %					
	17			Entretien et réparations						2 157	1,40 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	8 424	5,47 %			
	18			Personnel intérimaire						1 123	0,73 %							
	19			Petit outillage (11)						915	0,59 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						656	0,43 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						2 751	1,79 %							
	22			Primes d'assurances						821	0,53 %	Total : Transport et déplacements	BJ	4 918	3,20 %			
	23			Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						4 727	3,07 %							
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)						191	0,12 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	16 203		BK	21 227	13,79 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 475	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	549							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						194	0,13 %	Total : Frais divers de gestion	BM	5 185	3,37 %			
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						3 006	1,95 %								
28			Frais d'actes et de contentieux						32	0,02 %								
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	722	0,47 %								
30			Autres frais divers de gestion						1 232	0,80 %								
31			Frais financiers (14)					BN	308	0,20 %								
32			Pertes diverses (15)					BP	56	0,04 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	67 718	43,99 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GENERALISTE**

N° SIRET

1795 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	94 673	61,51 %			
			35	Plus-values à court terme (16)					CB	105	0,07 %		
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 045	0,68 %		
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	55	0,04 %		
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	95 878	62,29 %		
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
			40	Frais d'établissement (19)					CG	10	0,01 %		
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 478	0,96 %		
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
			42	Moins-value à court terme					CK	19	0,01 %		
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 054	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	286	CL	12 140	7,89 %
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	3 886	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 372			
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	2 395	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	165	0,11 %			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	13 814	8,97 %			
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	82 064	53,31 %			
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				10 562				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR														
Nature de l'activité (1)		179 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	113 590	110,82 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	11 095	10,82 %				
	4	Montant net des recettes										AD	102 495	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	7 658	7,47 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	110 156	107,47 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	353	0,34 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	886	0,86 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	483	0,47 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	432	0,42 %				
	13			Autres impôts								BS	705	0,69 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 795	3,70 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 435	2,38 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	10 405	10,15 %	BG	13 009	12,69 %					
	17			Entretien et réparations					681	0,66 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 796	3,70 %				
	18			Personnel intérimaire					413	0,40 %								
	19			Petit outillage (11)					619	0,60 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité					121	0,12 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					1 543	1,51 %								
	22			Primes d'assurances					420	0,41 %	Total : Transport et déplacements	BJ	3 008	2,93 %				
	23			Frais de véhicules (12)					2 920	2,85 %								
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...					87	0,08 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	9 909		BK	12 077	11,78 %					
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 960	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				208				
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès					148	0,14 %	Total : Frais divers de gestion	BM	2 861	2,79 %				
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					1 357	1,32 %								
	28			Frais d'actes et de contentieux					12	0,01 %								
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	633	0,62 %								
	30			Autres frais divers de gestion					711	0,69 %								
31			Frais financiers (14)							BN	157	0,15 %						
32			Pertes diverses (15)							BP	160	0,16 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	44 157	43,08 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN GÉNÉRALISTE COLLABORATEUR**

N° SIRET

179 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	65 999	64,39 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	276	0,27 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	37	0,04 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	66 312	64,70 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	4			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	664	0,65 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	1			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	504	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	14	CL	8 131	7,93 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 618	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 960			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	1 022	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	14	0,01 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 814	8,60 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	57 497	56,10 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				6 510				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MEDECIN GENERALISTE REMPLACANT					
Nature de l'activité (1)		102 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	75 753	101,99 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 479	1,99 %			
	4	Montant net des recettes										AD	74 274	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	1 745	2,35 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	76 020	102,35 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	242	0,33 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	97	0,13 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	76	0,10 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	413	0,56 %			
	13			Autres impôts								BS	773	1,04 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 017	4,06 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	897	1,21 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)								BW	259	0,35 %					
	17	Entretien et réparations															
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															
	22	Primes d'assurances															
	23	Frais de véhicules (12)															
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	8 929				BK	10 575	14,24 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 369	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	277						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès															
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
	28	Frais d'actes et de contentieux															
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	447	0,60 %			
30	Autres frais divers de gestion																
31	Frais financiers (14)										BN	84	0,11 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	1					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	26 414	35,56 %				

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MEDECIN SPECIALISTE															
Nature de l'activité (1)		127 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	242 987	101,70 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	4 061	1,70 %				
	4	Montant net des recettes										AD	238 926	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	3					
	6	Gains divers (5)										AF	5 742	2,40 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	244 671	102,40 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	10 100	4,23 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	8 159	3,41 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	4 673	1,96 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	571	0,24 %				
	13	Autres impôts										BS	1 677	0,70 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 180	3,01 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	7 821	3,27 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	10 187	4,26 %				
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	18 085					BK	23 235	9,72 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 430		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 720						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	664	0,28 %					
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	496	0,21 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	20	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	105 140	44,01 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN SPECIALISTE**

N° SIRET

127 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	139 530	58,40 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	15	0,01 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	908	0,38 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	140 454	58,79 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 467	1,03 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	70	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 809	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	81	CL	8 813 3,69 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	4 724	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 055		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	38	0,02 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	11 388	4,77 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	129 065	54,02 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				9 018			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		NATUROPATHE														
Nature de l'activité (1)		19 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	34 309	100,00 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	34 309	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	2 084	6,07 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	36 394	106,08 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	816	2,38 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	280	0,82 %				
	13	Autres impôts										BS	277	0,81 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 091	3,18 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 899	11,36 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	130	0,38 %				
	17	Entretien et réparations											967	2,82 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											703	2,05 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											453	1,32 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 398	4,07 %				
	22	Primes d'assurances											382	1,11 %				
	23	Frais de véhicules (12)											3 066	8,94 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											390	1,14 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 333					BK	4 154	12,11 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	821		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 156	3,37 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											978	2,85 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											3	0,01 %					
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	175	0,51 %					
30	Autres frais divers de gestion											745	2,17 %					
31	Frais financiers (14)										BN	42	0,12 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	8	0,02 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 115	61,54 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NATUROPATHE**

N° SIRET

19 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	15 279	44,53 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	490	1,43 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	15 768	45,96 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	25	0,07 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	781	2,28 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 824	5,32 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	818	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 631	7,67 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	13 138	38,29 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 239			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	331			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)											
		T		X				8 031			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										MEDECIN NEUROLOGUE										
Nature de l'activité (1)		27 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exerce en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	207 050 101,19 %									
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB										
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 426 1,19 %									
	4	Montant net des recettes										AD	204 624 100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE	3									
	6	Gains divers (5)										AF	7 517 3,67 %									
												AG	TOTAL (ligne 4 à 6) 212 144 103,68 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 672 1,79 %									
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	11 193 5,47 %									
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 461 3,16 %									
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD										
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	798 0,39 %									
	13	Autres impôts										BS	1 756 0,86 %									
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	8 420 4,11 %									
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 287 5,03 %									
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 798									
	17	Entretien et réparations																				
	18	Personnel intérimaire																				
	19	Petit outillage (11)																				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																				
	22	Primes d'assurances																				
	23	Frais de véhicules (12)																				
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																				
	25	Charges sociales personnelles (13)										dont obligatoires BT 20 683					BK 27 974 13,67 %					
												dont cotisations facultatives Madelin BZ 4 932					dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 2 359					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																				
	28	Frais d'actes et de contentieux																				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY 664 0,32 %										
30	Autres frais divers de gestion																					
31	Frais financiers (14)															BN 411 0,20 %						
32	Pertes diverses (15)															BP 66 0,03 %						
																BR TOTAL (lignes 8 à 32) 97 367 47,58 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN NEUROLOGUE**

N° SIRET

27 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	114 777	56,09 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	856	0,42 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	115 633	56,51 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	45	0,02 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 819	1,87 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	295	0,14 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	203	CL	3 197	1,56 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 995			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	28	0,01 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 384	3,61 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	108 248	52,90 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				6 172				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										NOTAIRE					
Nature de l'activité (1)		65 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	635 296	106,63 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	2				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	39 502	6,63 %			
	4	Montant net des recettes										AD	595 792	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	10 809	1,81 %			
	6	Gains divers (5)										AF	2 179	0,37 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	608 780	102,18 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	217	0,04 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	130 504	21,90 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	69 781	11,71 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	1 377	0,23 %			
	13			Autres impôts								BS	5 699	0,96 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	15 477	2,60 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF	24 984	4,19 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	7 234	1,21 %						
	17			Entretien et réparations													
	18			Personnel intérimaire													
	19			Petit outillage (11)													
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22			Primes d'assurances													
	23			Frais de véhicules (12)													
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	54 516				BK	63 599	10,67 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 669	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	2 414						
26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28			Frais d'actes et de contentieux														
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	15 385	2,58 %							
30			Autres frais divers de gestion														
31			Frais financiers (14)					BN	1 173	0,20 %							
32			Pertes diverses (15)					BP	1 610	0,27 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	410 110	68,83 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **NOTAIRE**

N° SIRET

65 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	198 670	33,35 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	174	0,03 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	12 907	2,17 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	31	0,01 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	211 783	35,55 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	9			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	7 393	1,24 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	155	0,03 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	28	CL	6 835	1,15 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	6 368	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	14 392	2,42 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	197 390	33,13 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	122 959			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	23 384			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	4 646			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				12 987				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOTAIRES : Nb moyen d'ACTES : **378,80** - Nb moyen de Décla. de Successions : **25,39** - Effectif CRPCEN moyen: **4,40**

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MEDECIN NUTRITIONNISTE												
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exerce en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	141 013	100,01 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	17	0,01 %	
	4	Montant net des recettes										AD	140 996	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	2 076	1,47 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	143 072	101,47 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	10 278	7,29 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	3 545	2,51 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 332	1,65 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	814	0,58 %	
	13	Autres impôts										BS	155	0,11 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 712	2,63 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 232	9,38 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	3 793	2,69 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	6 998	4,96 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	4 457	3,16 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements	BJ	4 457	3,16 %
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)													
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	14 774				BK	20 259	14,37 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 672		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	813						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	5 174	3,67 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	700	0,50 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	75 451	53,51 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MEDECIN NUTRITIONNISTE

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	67 621	47,96 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	337	0,24 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	67 958	48,20 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	44	0,03 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	4 702	3,33 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 877	2,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 586		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	294	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	48	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 672	5,44 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	60 286	42,76 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				6 645			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN OPHTALMOLOGISTE										
Nature de l'activité (1)		88 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	426 816	102,83 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	11 765	2,83 %
	4	Montant net des recettes										AD	415 051	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	3	
	6	Gains divers (5)										AF	3 446	0,83 %
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	418 501	100,83 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 240	0,54 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	34 647	8,35 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	17 782	4,28 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	814	0,20 %
	13	Autres impôts										BS	5 108	1,23 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	13 178	3,18 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	20 941	5,05 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 717	
	17	Entretien et réparations											5 514	1,33 %
	18	Personnel intérimaire											1 462	0,35 %
	19	Petit outillage (11)											1 638	0,39 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											956	0,23 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											5 612	1,35 %
	22	Primes d'assurances											2 523	0,61 %
	23	Frais de véhicules (12)											3 449	0,83 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 266	0,31 %
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	37 480				BK	49 812	12,00 %
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	9 786		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	2 547				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											730	0,18 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 212	1,01 %
	28	Frais d'actes et de contentieux											52	0,01 %
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	906	0,22 %
30	Autres frais divers de gestion											3 294	0,79 %	
31	Frais financiers (14)										BN	846	0,20 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	330	0,08 %	
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	208 379	50,21 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN OPHTALMOLOGISTE**

N° SIRET

88 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	210 122	50,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	1 500	0,36 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	5 039	1,21 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	23	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	216 684	52,21 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	6		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	10 006	2,41 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	350	0,08 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	625	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	1 178	CL	17 532 4,22 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	11 899	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 693		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	667	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	335	0,08 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	28 229	6,80 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	188 455	45,41 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								7 836			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN O.R.L.														
Nature de l'activité (1)		45 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	214 421	100,90 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 922	0,90 %				
	4	Montant net des recettes										AD	212 499	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	7					
	6	Gains divers (5)										AF	2 846	1,34 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	215 353	101,34 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 203	0,57 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	11 540	5,43 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	7 053	3,32 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	586	0,28 %				
	13			Autres impôts								BS	1 724	0,81 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	8 204	3,86 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	9 567	4,50 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW	1 803	BG	8 486	3,99 %					
	17			Entretien et réparations						2 506	1,18 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	11 453	5,39 %			
	18			Personnel intérimaire						491	0,23 %							
	19			Petit outillage (11)						1 594	0,75 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						530	0,25 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						3 103	1,46 %							
	22			Primes d'assurances						3 228	1,52 %	Total : Transport et déplacements	BJ	3 577	1,68 %			
	23			Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...						3 089	1,45 %							
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)						488	0,23 %	Total : Frais divers de gestion	BM	6 923	3,26 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	26 861			BK					33 273	15,66 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 412		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU						
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						932	0,44 %	Total : Frais divers de gestion	BN	465	0,22 %			
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						3 107	1,46 %								
28			Frais d'actes et de contentieux						28	0,01 %								
29			Cotisations syndicales et professionnelles					BY	1 292	0,61 %								
30			Autres frais divers de gestion						1 564	0,74 %	Total : Frais divers de gestion	BP	67	0,03 %				
31			Frais financiers (14)						465	0,22 %								
32			Pertes diverses (15)						67	0,03 %	Total (lignes 8 à 32)	BR	104 123	49,00 %				
33																		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN O.R.L.**

N° SIRET

45 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	111 230	52,34 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	24	0,01 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	615	0,29 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	111 869	52,64 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 867	1,82 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	82	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 111	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	97	CL	11 790	5,55 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	8 739	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 843			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	307	0,14 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	16 045	7,55 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	95 824	45,09 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				6 727				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ORTHOPHONISTE														
Nature de l'activité (1)		195 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	54 236		101,90 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 009		1,90 %			
	4	Montant net des recettes										AD	53 227		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	2 322		4,36 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	55 551		104,37 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	134		0,25 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	99		0,19 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	86		0,16 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	402		0,76 %			
	13			Autres impôts								BS	325		0,61 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 612		3,03 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 469		10,27 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	315		BG	476		0,89 %				
	17	Entretien et réparations				888		1,67 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs								
	18	Personnel intérimaire				7		0,01 %										
	19	Petit outillage (11)				1 373		2,58 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				288		0,54 %										
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 138		2,14 %										
	22	Primes d'assurances				331		0,62 %		Total : Transport et déplacements								
	23	Frais de véhicules (12)				2 610		4,90 %										
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)				421		0,79 %		BJ	3 031		5,69 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 790				BK	7 120	13,38 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 141		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	189						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				468		0,88 %		Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 407		2,64 %											
28	Frais d'actes et de contentieux				5		0,01 %											
29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	223		0,42 %										
30	Autres frais divers de gestion				558		1,05 %											
31	Frais financiers (14)										BN	182		0,34 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	21		0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 644		48,18 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ORTHOPHONISTE**

N° SIRET

195 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	29 907	56,19 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	18	0,03 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	744	1,40 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	8	0,02 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	30 677	57,63 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	2		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	676	1,27 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	19	0,04 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	784	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 946	3,66 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	894	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	100	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	18	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 661	5,00 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	28 016	52,63 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 031			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										ORTHOPTISTE									
Nature de l'activité (1)		87 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		70 212		104,46 %					
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)		AC		3 000		4,46 %			
	4	Montant net des recettes										AD		67 212		100,00%					
	5	Produits financiers (4)										AE		5		0,01 %					
	6	Gains divers (5)										AF		2 087		3,11 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		69 305		103,11 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		131		0,19 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		303		0,45 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		99		0,15 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		467		0,69 %					
	13			Autres impôts								BS		415		0,62 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		2 384		3,55 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF		5 729		8,52 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		1 759		BG		3 858		5,74 %	
	17	Entretien et réparations												1 129		1,68 %					
	18	Personnel intérimaire												445		0,66 %					
	19	Petit outillage (11)												957		1,42 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												180		0,27 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 150		1,71 %					
	22	Primes d'assurances												419		0,62 %					
	23	Frais de véhicules (12)												2 884		4,29 %					
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												370		0,55 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		6 213				BK		8 027		11,94 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 657		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		156							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès												404		0,60 %					
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 288		1,92 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux												3							
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY		246		0,37 %						
30	Autres frais divers de gestion												560		0,83 %						
31	Frais financiers (14)										BN		321		0,48 %						
32	Pertes diverses (15)										BP		17		0,03 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		31 787		47,29 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **ORTHOPTISTE**

N° SIRET

87 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	37 518	55,82 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	32	0,05 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	536	0,80 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	8	0,01 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	38 094	56,68 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	15	0,02 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 995	2,97 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	26	0,04 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	158	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		843	1,25 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	669	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 879	4,28 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	35 214	52,39 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 503			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										OSTEOPATHE									
Nature de l'activité (1)		1131 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		62 889		107,34 %					
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		6		0,01 %					
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										AC		4 294		7,33 %					
	4	Montant net des recettes										AD		58 589		100,00 %					
	5	Produits financiers (4)										AE		10		0,02 %					
	6	Gains divers (5)										AF		2 410		4,11 %					
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		61 007		104,13 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		371		0,63 %					
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		163		0,28 %					
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		119		0,20 %					
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		411		0,70 %					
	13			Autres impôts								BS		392		0,67 %					
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		2 080		3,55 %					
	15	Loyer et charges locatives										BF		6 382		10,89 %					
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		1 039		BG		1 464		2,50 %	
	17	Entretien et réparations												2 318		3,96 %					
	18	Personnel intérimaire												277		0,47 %					
	19	Petit outillage (11)												791		1,35 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												467		0,80 %					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 277		2,18 %					
	22	Primes d'assurances												530		0,90 %					
	23	Frais de véhicules (12)												3 875		6,61 %					
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...												452		0,77 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		5 908				BK		7 884		13,46 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 821		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		155							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès												592		1,01 %					
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												1 336		2,28 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux												29		0,05 %					
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY		249		0,42 %					
30	Autres frais divers de gestion												1 212		2,07 %						
31	Frais financiers (14)										BN		209		0,36 %						
32	Pertes diverses (15)										BP		7		0,01 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		32 890		56,14 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **OSTEOPATHE**

N° SIRET

1131 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	28 117	47,99 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	62	0,11 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	620	1,06 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	- 9				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	28 790	49,14 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	2				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	892	1,52 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	40	0,07 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	201	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	41	CL	1 094	1,87 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	505	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	7	0,01 %				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 035	3,47 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	26 755	45,67 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				8 889				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		OSTEOPATHE ANIMALIER																		
Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS							
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT											
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion								Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)																			DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	42 305	100,00 %								
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB										
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC										
	4	Montant net des recettes										AD	42 305	100,00 %								
	5	Produits financiers (4)										AE	2									
	6	Gains divers (5)										AF	1 195	2,82 %								
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	43 501	102,83 %								
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 494	3,53 %								
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	179	0,42 %								
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	83	0,20 %								
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD										
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	331	0,78 %								
	13	Autres impôts										BS	341	0,81 %								
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	889	2,10 %								
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 337	3,16 %								
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW										
	17	Entretien et réparations											758	1,79 %								
	18	Personnel intérimaire											177	0,42 %								
	19	Petit outillage (11)											400	0,95 %								
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											313	0,74 %								
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 466	3,47 %								
	22	Primes d'assurances											891	2,11 %								
	23	Frais de véhicules (12)											9 178	21,69 %								
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 651	3,90 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 958												BK	4 581	10,83 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	623		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU											
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											755	1,78 %								
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											823	1,95 %								
	28	Frais d'actes et de contentieux																				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	280	0,66 %								
30	Autres frais divers de gestion											537	1,27 %									
31	Frais financiers (14)										BN	74	0,17 %									
32	Pertes diverses (15)										BP											
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	26 542	62,74 %									

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **OSTEOPATHE ANIMALIER**

N° SIRET

17 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	16 960	40,09 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	309	0,73 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	17 269	40,82 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 579	6,10 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		417	0,99 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	2 996	7,08 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	14 272	33,74 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	5 282			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 241			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
								24 828			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PARAPSYCHOLOGUE											
Nature de l'activité (1)		12 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA			
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	25 348	100,00 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC			
	4	Montant net des recettes										AD	25 348	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	292	1,15 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	25 640	101,15 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	35	0,14 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	239	0,94 %	
	13	Autres impôts										BS	382	1,51 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	678	2,67 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 938	7,65 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	60	0,24 %	
	17	Entretien et réparations											203	0,80 %	
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)											177	0,70 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											240	0,95 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 637	14,35 %	
	22	Primes d'assurances											166	0,65 %	
	23	Frais de véhicules (12)											1 003	3,96 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											40	0,16 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 304				BK	4 388	17,31 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	705	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	379				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											74	0,29 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 528	6,03 %	
	28	Frais d'actes et de contentieux													
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	79	0,31 %		
30	Autres frais divers de gestion											560	2,21 %		
31	Frais financiers (14)										BN	81	0,32 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	9	0,04 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	15 516	61,21 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PARAPSYCHOLOGUE**

N° SIRET

12 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	10 124	39,94 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	312	1,23 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	10 436	41,17 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	67	0,26 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		250	0,99 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	317	1,25 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	10 119	39,92 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 179			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	735			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)											
		T		X				4 309			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN PEDIATRE											
Nature de l'activité (1)		81 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	145 762	105,43 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	7 505	5,43 %	
	4	Montant net des recettes										AD	138 257	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	2		
	6	Gains divers (5)										AF	5 718	4,14 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	143 976	104,14 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 095	0,79 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	4 183	3,03 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 345	1,70 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	629	0,45 %	
	13	Autres impôts										BS	668	0,48 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 330	3,86 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 664	6,27 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	549		
	17	Entretien et réparations													
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)													
			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	17 617						
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 196		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	981		BK 22 794 16,49 %		
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès													
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	747	0,54 %	
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	411	0,30 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	122	0,09 %		
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	64 987	47,00 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN PEDIATRE**

N° SIRET

81 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	78 990	57,13 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	6			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	379	0,27 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	79 374	57,41 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	48	0,03 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 557	1,13 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	14	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 252	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	275	CL	3 816	2,76 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 765			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	68	0,05 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 503	3,98 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	73 871	53,43 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				5 152				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PEDICURE-PODOLOGUE										
Nature de l'activité (1)		571 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	73 245	104,61 %
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	35	0,05 %
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	3 195	4,56 %
	4	Montant net des recettes										AD	70 015	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	1	
	6	Gains divers (5)										AF	2 325	3,32 %
	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	72 342	103,32 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	4 194	5,99 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	240	0,34 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	154	0,22 %
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD		
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	442	0,63 %
	13			Autres impôts								BS	561	0,80 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 915	2,74 %
	15			Loyer et charges locatives								BF	6 220	8,88 %
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW	1 631	BG	2 580	3,68 %		
	17			Entretien et réparations				2 114 3,02 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				
	18			Personnel intérimaire				243 0,35 %						
	19			Petit outillage (11)				1 197 1,71 %				BH		6 013 8,59 %
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				528 0,75 %						
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 419 2,03 %						
	22			Primes d'assurances				511 0,73 %						
	23			Frais de véhicules (12)				4 199 6,00 %		Total : Transport et déplacements				
			(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...				BJ			4 561 6,51 %		
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)				362 0,52 %						
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	7 056		BK		9 231 13,18 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 936		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	239
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès				559 0,80 %		Total : Frais divers de gestion				
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 619 2,31 %						
	28			Frais d'actes et de contentieux				21 0,03 %				BM		3 799 5,43 %
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	502 0,72 %							
30			Autres frais divers de gestion				1 098 1,57 %							
31			Frais financiers (14)						BN	374 0,53 %				
32			Pertes diverses (15)						BP	18 0,03 %				
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	40 303	57,56 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PEDICURE-PODOLOGUE**

N° SIRET

571 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	32 038	45,76 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	69	0,10 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	697	1,00 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	2				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	32 806	46,86 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG	2				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	2 225	3,18 %			
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE					
		42	Moins-value à court terme				CK	27	0,04 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	108	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	78	CL	728	1,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	289	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	36	0,05 %				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 018	4,31 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	29 779	42,53 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				9 450				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PHOTOGRAPHE														
Nature de l'activité (1)		119 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	48 077	100,65 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	4	0,01 %				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	307	0,64 %				
	4	Montant net des recettes										AD	47 766	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	18	0,04 %				
	6	Gains divers (5)										AF	10 151	21,25 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	57 935	121,29 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 296	6,90 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	170	0,36 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	57	0,12 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	21	0,04 %				
	13			Autres impôts								BS	178	0,37 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 017	2,13 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	2 255	4,72 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	627	1,31 %				
	17			Entretien et réparations				638		1,34 %								
	18			Personnel intérimaire				89		0,19 %								
	19			Petit outillage (11)				2 099		4,39 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				430		0,90 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 176		4,56 %								
	22			Primes d'assurances				407		0,85 %								
	23			Frais de véhicules (12)				2 861		5,99 %								
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				1 883		3,94 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	2 672			BK	3 535	7,40 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	757		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU				106			
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès				1 052		2,20 %								
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 336		2,80 %								
	28			Frais d'actes et de contentieux				12		0,03 %								
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	146		0,31 %									
30			Autres frais divers de gestion				1 099		2,30 %									
31			Frais financiers (14)									BN	187	0,39 %				
32			Pertes diverses (15)									BP	81	0,17 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 714	53,83 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PHOTOGRAPHE**

N° SIRET

119 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	32 221	67,46 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	78	0,16 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	548	1,15 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	48	0,10 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	32 895	68,87 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	3 162	6,62 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	55	0,12 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	9 417	19,71 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			55
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	12 634	26,45 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 262	42,42 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 256		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 752		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	3		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	13 648		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)										
		T		X				12 628		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN PNEUMOLOGUE													
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion							Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)																	
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	200 059	100,50 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB					
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	987	0,50 %			
	4	Montant net des recettes										AD	199 072	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	3				
	6	Gains divers (5)										AF	2 567	1,29 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	201 643	101,29 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 430	1,72 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	12 170	6,11 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 423	3,23 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	696	0,35 %			
	13	Autres impôts										BS	1 533	0,77 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	6 707	3,37 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 929	5,49 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	10 045	5,05 %			
	17	Entretien et réparations											3 815	1,92 %			
	18	Personnel intérimaire											758	0,38 %			
	19	Petit outillage (11)											1 678	0,84 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											840	0,42 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											3 400	1,71 %			
	22	Primes d'assurances											1 125	0,57 %			
	23	Frais de véhicules (12)											3 250	1,63 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											377	0,19 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	19 144				
		dont obligatoires										BZ	3 967				
		dont cotisations facultatives Madelin										BU	212				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											615	0,31 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 359	2,19 %			
	28	Frais d'actes et de contentieux											17	0,01 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	683	0,34 %				
30	Autres frais divers de gestion											829	0,42 %				
31	Frais financiers (14)										BN	576	0,29 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	40	0,02 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	97 621	49,04 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN PNEUMOLOGUE**

N° SIRET

38 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	104 021	52,25 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	567	0,28 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	104 588	52,54 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	3 080	1,55 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	6			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 316	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	635	CL	5 503	2,76 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	3 552			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	328	0,16 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 917	4,48 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	95 671	48,06 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				6 346				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE DANSE														
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	36 641	101,49 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	538	1,49 %				
	4	Montant net des recettes										AD	36 103	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	20 357	56,39 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	56 462	156,39 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	411	1,14 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 050	2,91 %				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 712	7,51 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	446	1,24 %				
	13	Autres impôts										BS	433	1,20 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	453	1,25 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 651	18,42 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	159	0,44 %				
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12)																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 314					BK	4 730	13,10 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 137		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	279						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	239	0,66 %					
30	Autres frais divers de gestion																	
31	Frais financiers (14)										BN	392	1,09 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	42	0,12 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	29 917	82,87 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE DANSE**

N° SIRET

33 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	26 545	73,53 %	
			35	Plus-values à court terme (16)					CB		
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	591	1,64 %
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	27 135	75,16 %
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
			40	Frais d'établissement (19)					CG		
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 218	6,14 %
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
			42	Moins-value à court terme					CK	15	0,04 %
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		20 085	55,63 %
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	22 318	61,82 %	
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	4 817	13,34 %	
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)										
	T			X				7 669			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE GOLF													
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET		si exerce en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL						
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	51 145	104,08 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1 994	4,06 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	10	0,02 %			
	4	Montant net des recettes										AD	49 141	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	2 594	5,28 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	51 735	105,28 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	505	1,03 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	134	0,27 %			
	13	Autres impôts										BS	219	0,45 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 601	3,26 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 235	2,51 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 546	3,15 %			
	17	Entretien et réparations										200 0,41 %					
	18	Personnel intérimaire															
	19	Petit outillage (11)										1 472 3,00 %		BH	2 536	5,16 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										665 1,35 %					
	22	Primes d'assurances										200 0,41 %					
	23	Frais de véhicules (12)										8 118 16,52 %		BJ	8 970	18,25 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										852 1,73 %					
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 711				BK	5 907	12,02 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 196		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										619 1,26 %		Total : Frais divers de gestion	BM	2 754	5,60 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										610 1,24 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux															
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	395 0,80 %				
30	Autres frais divers de gestion										1 129 2,30 %						
31	Frais financiers (14)										BN	233 0,47 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	79 0,16 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 720		52,34 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE GOLF**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	26 016	52,94 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 428	2,91 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	27 444	55,85 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 141	2,32 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 594	5,28 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	172	0,35 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 907	7,95 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	23 536	47,89 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				15 162			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE MUSIQUE											
Nature de l'activité (1)		36 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	✓	Année d'adhésion	Nombre de salariés				AP	Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	34 015	100,82 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	277	0,82 %	
	4	Montant net des recettes										AD	33 738	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	5 349	15,85 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	39 088	115,86 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	763	2,26 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	240	0,71 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	149	0,44 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	153	0,45 %	
	13	Autres impôts										BS	277	0,82 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 077	3,19 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 266	12,64 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	71	0,21 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 398	10,07 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	2 807	8,32 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements	BJ	2 807	8,32 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 414			BK	4 844	14,36 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 396		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU				34	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 373	7,03 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles														
30	Autres frais divers de gestion														
31	Frais financiers (14)										BN	198	0,59 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	8	0,02 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 625	61,13 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE MUSIQUE**

N° SIRET

36 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	18 518	54,89 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	26	0,08 %	
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	312	0,92 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	52	0,15 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	18 909	56,05 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 698	5,03 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5 125	15,19 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	6 823	20,22 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	12 032	35,66 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 796			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE SPORT														
Nature de l'activité (1)		112 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	51 117	102,06 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 032	2,06 %				
	4	Montant net des recettes										AD	50 085	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	10 495	20,95 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	60 581	120,96 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	2 573	5,14 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 536	5,06 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	415	0,83 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	186	0,37 %				
	13			Autres impôts								BS	714	1,43 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	597	1,19 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 028	8,04 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW		BG	562	1,12 %					
	17	Entretien et réparations		972		1,94 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			BH		6 128		12,24 %			
	18	Personnel intérimaire		7		0,01 %												
	19	Petit outillage (11)		2 659		5,31 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		291		0,58 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 583		3,16 %		Total : Transport et déplacements			BJ		4 539		9,06 %			
	22	Primes d'assurances		616		1,23 %												
	23	Frais de véhicules (12)		3 794		7,58 %		Total : Transport et déplacements			BJ		4 539		9,06 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		745		1,49 %		Total : Transport et déplacements			BJ		4 539		9,06 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	4 184			BK		5 147		10,28 %		
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	938		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	25							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		468		0,93 %		Total : Frais divers de gestion			BM		3 279		6,55 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		924		1,84 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		1															
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	348		0,69 %												
30	Autres frais divers de gestion		1 538		3,07 %		Total : Frais divers de gestion			BM		3 279		6,55 %				
31	Frais financiers (14)																	
32	Pertes diverses (15)						Total : Frais divers de gestion			BN		213		0,43 %				
33																		
TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	30 966	61,83 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE SPORT**

N° SIRET

112 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	29 615	59,13 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	369	0,74 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	920	1,84 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	30 903	61,70 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	4	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	4 149	8,28 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	28	0,06 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		9 633	19,23 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	13 814	27,58 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	17 089	34,12 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	2 655			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	615			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ	7			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	4 401			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)										
		T		X				9 573		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE YOGA											
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2)										AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion	Nombre de salariés					AP	Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	28 744	103,65 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 011	3,65 %	
	4	Montant net des recettes										AD	27 733	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	2	0,01 %	
	6	Gains divers (5)										AF	14 927	53,82 %	
	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	42 662	153,83 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	82	0,30 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	245	0,88 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	255	0,92 %	
	13	Autres impôts										BS	225	0,81 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	509	1,84 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 282	19,05 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	635	2,29 %	
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	2 941	10,60 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements	BJ	2 507	9,04 %
	22	Primes d'assurances													
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	3 279			BK	3 981	14,35 %
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	656	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	46				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion	BM	2 771	9,99 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
	28	Frais d'actes et de contentieux													
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													
	30	Autres frais divers de gestion													
31	Frais financiers (14)										BN	107	0,39 %		
32	Pertes diverses (15)										BP				
TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	19 541	70,46 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE YOGA**

N° SIRET

25 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	23 121	83,37 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 067	3,85 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	24 188	87,22 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 016	3,66 %
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	13 902	50,13 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	14 918	53,79 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	9 270	33,43 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	3 051	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	885	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	990	
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				5 310		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										PSYCHANALYSTE										
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux										
N° SIRET												si exercice en société (2) AV										
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV										Taxe incluse CW										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>										Année d'adhésion										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	49 064 101,68 %									
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB										
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	812 1,68 %									
	4	Montant net des recettes										AD	48 252 100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE										
	6	Gains divers (5)										AF	495 1,03 %									
												AG	TOTAL (ligne 4 à 6) 48 746 101,02 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 882 3,90 %									
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	390 0,81 %									
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	148 0,31 %									
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD										
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	411 0,85 %									
	13	Autres impôts										BS	729 1,51 %									
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 333 2,76 %									
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 897 12,22 %									
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	156 0,32 %									
	17	Entretien et réparations																				
	18	Personnel intérimaire																				
	19	Petit outillage (11)																				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																				
	22	Primes d'assurances																				
	23	Frais de véhicules (12)																				
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																				
	25	Charges sociales personnelles (13)																				
	dont obligatoires											BT 4 153										
	dont cotisations facultatives Madelin											BZ 1 227					dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 30					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																				
	28	Frais d'actes et de contentieux																				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY 585 1,21 %											
30	Autres frais divers de gestion																					
31	Frais financiers (14)															BN 149 0,31 %						
32	Pertes diverses (15)															BP						
																BR TOTAL (lignes 8 à 32) 26 520 54,96 %						

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHANALYSTE**

N° SIRET

33 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	22 226	46,06 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	333	0,69 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	932	1,93 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	23 491	48,68 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	2 606	5,40 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	37	0,08 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		496	1,03 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 139	6,51 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	20 352	42,18 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				6 992		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN PSYCHIATRE																	
Nature de l'activité (1)		152 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>								
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion											Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	145 794		101,10 %						
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 590		1,10 %						
	4	Montant net des recettes										AD	144 204		100,00 %						
	5	Produits financiers (4)										AE									
	6	Gains divers (5)										AF	2 547		1,77 %						
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	146 752		101,77 %						
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	137		0,10 %						
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	2 035		1,41 %						
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	1 229		0,85 %						
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	628		0,44 %						
	13			Autres impôts								BS	1 062		0,74 %						
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	6 789		4,71 %						
	15			Loyer et charges locatives								BF	9 517		6,60 %						
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	2 256		1,56 %								
	17			Entretien et réparations		977		0,68 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs											
	18			Personnel intérimaire		334		0,23 %													
	19			Petit outillage (11)		742		0,51 %													
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		526		0,36 %													
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 651		1,84 %													
	22			Primes d'assurances		908		0,63 %		Total : Transport et déplacements											
	23			Frais de véhicules (12)		2 407		1,67 %													
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)		714		0,50 %		BJ		3 121		2,16 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	19 890				BK		24 289		16,84 %				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 571		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	827									
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		580		0,40 %		Total : Frais divers de gestion											
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		2 211		1,53 %														
28			Frais d'actes et de contentieux		11		0,01 %														
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	664		0,46 %													
30			Autres frais divers de gestion		1 040		0,72 %		BM		4 507		3,13 %								
31			Frais financiers (14)						BN		321		0,22 %								
32			Pertes diverses (15)						BP		35		0,02 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	62 067		43,04 %							

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN PSYCHIATRE**

N° SIRET

152 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	84 684	58,73 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	35	0,02 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	741	0,51 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1 907	1,32 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	87 366	60,59 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	13	0,01 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 676	1,14 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	6			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 091	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	186	CL	3 891	2,70 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	774	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 526			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	25	0,02 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 612	3,89 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	81 755	56,69 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
								6 165				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										PSYCHOLOGUE							
Nature de l'activité (1)		419 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA				AT		✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		48 839		100,82 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)		AC		398		0,82 %	
	4	Montant net des recettes										AD		48 441		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE		1					
	6	Gains divers (5)										AF		1 210		2,50 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		49 651		102,50 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		118		0,24 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		86		0,18 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		56		0,12 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		406		0,84 %			
	13			Autres impôts								BS		421		0,87 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		1 668		3,44 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF		5 564		11,49 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		BG		305		0,63 %	
	17	Entretien et réparations																	
	18	Personnel intérimaire																	
	19	Petit outillage (11)																	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																	
	22	Primes d'assurances																	
	23	Frais de véhicules (12)																	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																	
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		5 212				BK		6 740		13,91 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 430		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		99					
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
	28	Frais d'actes et de contentieux																	
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY		244		0,50 %			
30	Autres frais divers de gestion																		
31	Frais financiers (14)										BN		140		0,29 %				
32	Pertes diverses (15)										BP		14		0,03 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		25 034		51,68 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOLOGUE**

N° SIRET

419 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	24 617	50,82 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	30	0,06 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	683	1,41 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	127	0,26 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	25 458	52,55 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	1			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	683	1,41 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	7	0,01 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	16	CL	212	0,44 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	4	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	93	0,19 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	996	2,06 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	24 462	50,50 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
	Modèle(s)	Type (1)										
				X				7 070				
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOMOTRICIEN(NE)										
Nature de l'activité (1)		70 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exerce en société (2) AV										Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT				✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	41 025	103,91 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 544	3,91 %
	4	Montant net des recettes										AD	39 481	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE	1	
	6	Gains divers (5)										AF	2 244	5,68 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	41 726	105,69 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	84	0,21 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	83	0,21 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	75	0,19 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	407	1,03 %
	13	Autres impôts										BS	409	1,04 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 114	2,82 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 283	13,38 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	52	
	17	Entretien et réparations											536	1,36 %
	18	Personnel intérimaire											39	0,10 %
	19	Petit outillage (11)											1 222	3,10 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											263	0,67 %
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 153	2,92 %
	22	Primes d'assurances											359	0,91 %
	23	Frais de véhicules (12)											2 530	6,41 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											382	0,97 %
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	3 767	
		dont obligatoires										BZ	1 200	
		dont cotisations facultatives Madelin										BU	19	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											565	1,43 %
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											998	2,53 %
	28	Frais d'actes et de contentieux											5	0,01 %
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	162	0,41 %	
30	Autres frais divers de gestion											444	1,12 %	
31	Frais financiers (14)										BN	109	0,28 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	3	0,01 %	
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 461	54,36 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOMOTRICIEN(NE)**

N° SIRET

70 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	20 265	51,33 %		
			35	Plus-values à court terme (16)						CB	80	0,20 %	
			36	Divers à réintégrer (17)						CC	551	1,40 %	
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	20 896	52,93 %	
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
			40	Frais d'établissement (19)						CG			
			41	Dotation aux amortissements (20)						CH	573	1,45 %	
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
			42	Moins-value à court terme						CK			
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	194	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL	1 450	3,67 %
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	454	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	2	0,01 %		
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	2 025	5,13 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	18 870	47,80 %		
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :						CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
			T		X				6 001				
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOTHERAPEUTE										
Nature de l'activité (1)		62 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK					d'après les règles « créances-dettes » AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA					AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	33 477	100,11 %
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	37	0,11 %
	4	Montant net des recettes										AD	33 440	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE		
	6	Gains divers (5)										AF	793	2,37 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	34 234	102,37 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	62	0,19 %
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	157	0,47 %
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	321	0,96 %
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD		
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	325	0,97 %
	13			Autres impôts								BS	264	0,79 %
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 015	3,04 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 868	11,57 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW		BG		55	0,16 %	
	17	Entretien et réparations						266		0,80 %				
	18	Personnel intérimaire						7		0,02 %				
	19	Petit outillage (11)						817		2,44 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						401		1,20 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 828		5,47 %				
	22	Primes d'assurances						396		1,18 %				
	23	Frais de véhicules (12)						2 235		6,68 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						658		1,97 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		3 726				
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 112		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU 111		
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						701		2,10 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 397		4,18 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux						9		0,03 %				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles						BY		191		0,57 %		
30	Autres frais divers de gestion						1 050		3,14 %					
31	Frais financiers (14)										BN	181	0,54 %	
32	Pertes diverses (15)										BP	250	0,75 %	
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	21 406	64,01 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PSYCHOTHERAPEUTE**

N° SIRET

62 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	12 828	38,36 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	660	1,97 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	13 487	40,33 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	940	2,81 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	5	0,01 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	7	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		388	1,16 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 333	3,99 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	12 154	36,35 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	426			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	69			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)										
	T			X				4 976			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN RADIOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		105 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	185 295	100,49 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	910	0,49 %				
	4	Montant net des recettes										AD	184 385	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	104	0,06 %				
	6	Gains divers (5)										AF	15 851	8,60 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	200 340	108,65 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 173	0,64 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	7 657	4,15 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5 490	2,98 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	512	0,28 %				
	13			Autres impôts								BS	1 526	0,83 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	7 696	4,17 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	4 961	2,69 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	8 912	4,83 %			
	17			Entretien et réparations				2 689		1,46 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18			Personnel intérimaire				260		0,14 %								
	19			Petit outillage (11)				426		0,23 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				393		0,21 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				2 408		1,31 %								
	22			Primes d'assurances				1 028		0,56 %								
	23			Frais de véhicules (12)				3 018		1,64 %	Total : Transport et déplacements							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				717		0,39 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	16 917				BK		22 660 12,29 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 451		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	1 292						
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès				605		0,33 %	Total : Frais divers de gestion							
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 575		0,85 %								
	28			Frais d'actes et de contentieux				6										
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	701		0,38 %									
30			Autres frais divers de gestion				8 046		4,36 %									
31			Frais financiers (14)									BN	191	0,10 %				
32			Pertes diverses (15)									BP						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	82 653	44,83 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN RADIOLOGUE**

N° SIRET

105 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	117 687	63,83 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	753	0,41 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	497	0,27 %	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	118 937	64,50 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 545	0,84 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	4		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		3 469	1,88 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	498	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 607		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	506	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	287	0,16 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	5 305	2,88 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	113 632	61,63 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :											
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		T		X				7 918			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		REALISATEUR / COMPOSITEUR														
Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	87 567	102,80 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 385	2,80 %				
	4	Montant net des recettes										AD	85 182	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	6 568	7,71 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	91 750	107,71 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 972	2,32 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	133	0,16 %				
	13	Autres impôts										BS	187	0,22 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 498	2,93 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 500	5,28 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 117	1,31 %				
	17	Entretien et réparations											512	0,60 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											2 465	2,89 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											190	0,22 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 014	2,36 %				
	22	Primes d'assurances											409	0,48 %				
	23	Frais de véhicules (12)											2 518	2,96 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 863	2,19 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	9 663					BK	10 224	12,00 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	561		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 527	1,79 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											949	1,11 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											4						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	168	0,20 %					
30	Autres frais divers de gestion											1 472	1,73 %					
31	Frais financiers (14)										BN	50	0,06 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	9	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 783	40,83 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

REALISATEUR / COMPOSITEUR

N° SIRET

17 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	56 966	66,88 %					
			35	Plus-values à court terme (16)					CB	65	0,08 %				
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 645	1,93 %				
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD						
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	58 676	68,88 %				
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF						
			40	Frais d'établissement (19)					CG						
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 772	3,25 %				
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE						
			42	Moins-value à court terme					CK	70	0,08 %				
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5 098	5,98 %				
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ							
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM							
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 940	9,32 %					
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	50 736	59,56 %					
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
		5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	12 501				
					Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 731				
					dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	14				
		6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	17 902				
		7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.												
			Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
			Modèle(s)	Type (1)											
				T		X				10 954					
			Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
			Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		REFLEXOLOGUE														
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	29 235	100,00 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC						
	4	Montant net des recettes										AD	29 235	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	1 639	5,61 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	30 874	105,61 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	283	0,97 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	90	0,31 %				
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	320	1,09 %				
	13	Autres impôts										BS	389	1,33 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	713	2,44 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 417	15,11 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	24	0,08 %				
	17	Entretien et réparations											368	1,26 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											460	1,57 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											254	0,87 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											901	3,08 %				
	22	Primes d'assurances											554	1,89 %				
	23	Frais de véhicules (12)											3 031	10,37 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											213	0,73 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 832					BK	4 674	15,99 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	842		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											358	1,22 %				
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 393	4,76 %				
	28	Frais d'actes et de contentieux											15	0,05 %				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	112	0,38 %				
30	Autres frais divers de gestion											844	2,89 %					
31	Frais financiers (14)										BN	134	0,46 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	30	0,10 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	19 580	66,97 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **REFLEXOLOGUE**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	11 293	38,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	360	1,23 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	11 654	39,86 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 338	4,58 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		481	1,65 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 820	6,23 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	9 834	33,64 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	2 045		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	287		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 700			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		RESTAURATION D'OEUVRES D'ART														
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	102 341	116,89 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	14 791	16,89 %				
	4	Montant net des recettes										AD	87 550	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	28	0,03 %				
	6	Gains divers (5)										AF	591	0,68 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	88 170	100,71 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	15 976	18,25 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 053	1,20 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	486	0,56 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	435	0,50 %				
	13			Autres impôts								BS	105	0,12 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 580	2,95 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 303	3,77 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	BG	737	0,84 %						
	17	Entretien et réparations			431				0,49 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs							
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)			1 251				1,43 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			749				0,86 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			3 873				4,42 %									
	22	Primes d'assurances			1 116				1,27 %		Total : Transport et déplacements							
	23	Frais de véhicules (12)			3 484				3,98 %									
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...						BJ							
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 908				3,32 %		6 392							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 270				BK	14 720	16,81 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 450		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			750				0,86 %		Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 440				2,79 %										
28	Frais d'actes et de contentieux			5				0,01 %										
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	229		0,26 %											
30	Autres frais divers de gestion			501				0,57 %										
31	Frais financiers (14)										BN	142	0,16 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	19	0,02 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	57 297	65,44 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **RESTAURATION D'OEUVRES D'ART**

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	30 872	35,26 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	222	0,25 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	31 095	35,52 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 126	1,29 %
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		83 0,09 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 208	1,38 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	29 886	34,14 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	19 351	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	5 977	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	1 492	
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				7 749		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MEDECIN RHUMATOLOGUE

N° SIRET

36 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	77 606	50,07 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB				
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	809	0,52 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	15	0,01 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	78 429	50,60 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 103	1,36 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 200	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	30	CL	4 302	2,78 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 901			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	2 368	1,53 %			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	8 773	5,66 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	69 656	44,94 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				5 265				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										SAGE FEMME													
Nature de l'activité (1)		298 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux													
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS							
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »										AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA										AT		✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		✓		Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		72 866		105,00 %									
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB													
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										AC		3 467		5,00 %									
	4	Montant net des recettes										AD		69 399		100,00 %									
	5	Produits financiers (4)										AE		3											
	6	Gains divers (5)										AF		3 510		5,06 %									
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		72 912		105,06 %									
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		1 042		1,50 %									
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		328		0,47 %									
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		137		0,20 %									
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD													
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		20		0,03 %									
	13			Autres impôts								BS		414		0,60 %									
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		2 383		3,43 %									
	15			Loyer et charges locatives								BF		6 091		8,78 %									
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW		1 601		BG		3 815		5,50 %									
	17			Entretien et réparations						1 973 2,84 %															
	18			Personnel intérimaire						161 0,23 %															
	19			Petit outillage (11)						1 054 1,52 %															
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						382 0,55 %															
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 507 2,17 %															
	22			Primes d'assurances						831 1,20 %															
	23			Frais de véhicules (12)						3 853 5,55 %															
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																					
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						435 0,63 %															
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		7 815															
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 212		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		291		BK 10 318 14,87 %									
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						543 0,78 %															
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 679 2,42 %															
	28			Frais d'actes et de contentieux						30 0,04 %															
	29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY		413 0,60 %																	
30			Autres frais divers de gestion						897 1,29 %																
31			Frais financiers (14)								BN		202 0,29 %												
32			Pertes diverses (15)								BP		4 0,01 %												
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		38 515		55,50 %										

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SAGE FEMME**

N° SIRET

298 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	34 397	49,56 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	79	0,11 %	
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	693	1,00 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	1		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	35 171	50,68 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 148	1,65 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	33	0,05 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	191	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 414 2,04 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	935	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	21	0,03 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 617	3,77 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	32 554	46,91 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	20 093		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				9 061		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										SCULPTEUR							
Nature de l'activité (1)		20 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion						Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		110 919		105,67 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC		5 948		5,67 %			
	4	Montant net des recettes										AD		104 971		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE							
	6	Gains divers (5)										AF		12 490		11,90 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		117 462		111,90 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		38 388		36,57 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		63		0,06 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		24		0,02 %			
	13			Autres impôts								BS		419		0,40 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		840		0,80 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF		5 384		5,13 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW		BG		574		0,55 %			
	17			Entretien et réparations						584		0,56 %							
	18			Personnel intérimaire						2 686		2,56 %							
	19			Petit outillage (11)						1 927		1,84 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						1 048		1,00 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						16 568		15,78 %							
	22			Primes d'assurances						797		0,76 %							
	23			Frais de véhicules (12)						3 449		3,29 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						3 273		3,12 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		1 507				BK		1 742		1,66 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		235		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						1 135		1,08 %							
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						989		0,94 %							
	28			Frais d'actes et de contentieux						20		0,02 %							
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY		105		0,10 %							
30			Autres frais divers de gestion						6 312		6,01 %								
31			Frais financiers (14)						BN		198		0,19 %						
32			Pertes diverses (15)						BP		759		0,72 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		87 286		83,15 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SCULPTEUR**

N° SIRET

20 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	30 176	28,75 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	594	0,57 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	30 770	29,31 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 448	1,38 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		10 290	9,80 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	11 738	11,18 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	19 031	18,13 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	4 444		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	5 731		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	61 837		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)										
	T			X				9 218			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		SOPHROLOGUE														
Nature de l'activité (1)		46 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	26 586	100,07 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	19	0,07 %				
	4	Montant net des recettes										AD	26 567	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	3 755	14,13 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	30 323	114,14 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	139	0,52 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB						
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	176	0,66 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	235	0,88 %				
	13			Autres impôts								BS	224	0,84 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	713	2,68 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	4 813	18,12 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW	10	0,04 %						
	17			Entretien et réparations		509	1,92 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		3 531	13,29 %			
	18			Personnel intérimaire		246	0,93 %											
	19			Petit outillage (11)		436	1,64 %											
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		233	0,88 %											
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 725	6,49 %											
	22			Primes d'assurances		382	1,44 %	Total : Transport et déplacements				BJ		3 385	12,74 %			
	23			Frais de véhicules (12)		2 937	11,06 %											
	24			(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...		448	1,69 %											
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 007				BK		3 774	14,21 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	704	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	63							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		922	3,47 %	Total : Frais divers de gestion				BM		3 103	11,68 %			
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		986	3,71 %												
28			Frais d'actes et de contentieux		12	0,05 %												
29			Cotisations syndicales et professionnelles		BY	218	0,82 %											
30			Autres frais divers de gestion		965	3,63 %												
31			Frais financiers (14)						BN	93	0,35 %							
32			Pertes diverses (15)						BP	88	0,33 %							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 284	76,35 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **SOPHROLOGUE**

N° SIRET

46 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	10 039	37,79 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	381	1,43 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	10 420	39,22 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	396	1,49 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		842	3,17 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 239	4,66 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	9 181	34,56 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :		CX	1 149				
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :		CY	156				
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :		CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	538				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				7 210			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										STYLISTE - DESIGNER											
Nature de l'activité (1)		33 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux											
N° SIRET												si exercice en société (2) AV											
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK										d'après les règles « créances-dettes » AL											
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/> Taxe incluse CW										Non assujetti à la TVA AT											
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/> Année d'adhésion										Nombre de salariés AP											
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA										Salaires nets perçus AR											
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	74 317 100,05 %										
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB											
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	36 0,05 %										
	4	Montant net des recettes										AD	74 281 100,00 %										
	5	Produits financiers (4)										AE	1										
	6	Gains divers (5)										AF	3 557 4,79 %										
												AG	77 840 104,79 %										
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	5 614 7,56 %										
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	1 620 2,18 %										
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	164 0,22 %										
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD											
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	178 0,24 %										
	13	Autres impôts										BS	293 0,39 %										
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 986 2,67 %										
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 511 3,38 %										
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	513 0,69 %										
	17	Entretien et réparations 264 0,36 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs											
	18	Personnel intérimaire											BH										
	19	Petit outillage (11) 1 439 1,94 %																					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 255 0,34 %																					
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 574 2,12 %										Total : Transport et déplacements											
	22	Primes d'assurances 403 0,54 %																					
	23	Frais de véhicules (12) 2 790 3,76 %										BJ											
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																						
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 2 079 2,80 %																					
	25	Charges sociales personnelles (13)										BT	7 023										
	dont obligatoires										BK	8 303 11,18 %											
	dont cotisations facultatives Madelin (13) BZ 1 244											dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite BU 36											
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 797 1,07 %										Total : Frais divers de gestion											
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 1 626 2,19 %																					
	28	Frais d'actes et de contentieux											BM	3 727 5,02 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 132 0,18 %																						
30	Autres frais divers de gestion 1 171 1,58 %																						
31	Frais financiers (14)										BN	176 0,24 %											
32	Pertes diverses (15)										BP	21 0,03 %											
											BR	33 914 45,66 %											

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **STYLISTE - DESIGNER**

N° SIRET

33 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	43 926	59,13 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	732	0,99 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	44 658	60,12 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	17	0,02 %		
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 063	1,43 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 781	3,74 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 862	5,20 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	40 796	54,92 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :		CX	8 234				
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :		CY	1 551				
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :		CZ					
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	5 519				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				11 795			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										TATOUEUR							
Nature de l'activité (1)		29 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion						Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA		46 816		100,06 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC		29		0,06 %			
	4	Montant net des recettes										AD		46 787		100,00%			
	5	Produits financiers (4)										AE		2					
	6	Gains divers (5)										AF		7 307		15,62 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG		54 096		115,62 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA		4 604		9,84 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB		508		1,09 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC		322		0,69 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD							
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY		458		0,98 %			
	13			Autres impôts								BS		340		0,73 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV		842		1,80 %			
	15			Loyer et charges locatives								BF		6 934		14,82 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)						BW		BG		328		0,70 %			
	17			Entretien et réparations						444		0,95 %							
	18			Personnel intérimaire															
	19			Petit outillage (11)						1 215		2,60 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité						709		1,52 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 555		3,32 %							
	22			Primes d'assurances						589		1,26 %							
	23			Frais de véhicules (12)						2 032		4,34 %							
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...						420		0,90 %							
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		3 044				BK		4 266		9,12 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		1 109		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU		113					
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès						340		0,73 %							
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 066		2,28 %							
	28			Frais d'actes et de contentieux						3		0,01 %							
	29			Cotisations syndicales et professionnelles						BY		161		0,34 %					
30			Autres frais divers de gestion						1 269		2,71 %								
31			Frais financiers (14)						BN		186		0,40 %						
32			Pertes diverses (15)						BP										
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR		28 594		61,12 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **TATOUEUR**

N° SIRET

29 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	25 502	54,51 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	441	0,94 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	25 943	55,45 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 182	2,53 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5 879	12,57 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	253	0,54 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 315	15,63 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 628	39,81 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	7 924			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 918			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	307			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)									
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				7 200			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										THERAPEUTE					
Nature de l'activité (1)		53 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	34 921	100,84 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	108	0,31 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	184	0,53 %			
	4	Montant net des recettes										AD	34 629	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE					
	6	Gains divers (5)										AF	1 317	3,80 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	35 947	103,81 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	437	1,26 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB					
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC					
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD					
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	307	0,89 %			
	13	Autres impôts										BS	233	0,67 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	864	2,50 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 931	11,35 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	239	0,69 %			
	17	Entretien et réparations											600	1,73 %			
	18	Personnel intérimaire											51	0,15 %			
	19	Petit outillage (11)											727	2,10 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											252	0,73 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											1 220	3,52 %			
	22	Primes d'assurances											351	1,01 %			
	23	Frais de véhicules (12)											2 716	7,84 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											568	1,64 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 635					BK	4 531	13,08 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	800		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	95					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											587	1,70 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 149	3,32 %				
28	Frais d'actes et de contentieux											8	0,02 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	208	0,60 %				
30	Autres frais divers de gestion											1 351	3,90 %				
31	Frais financiers (14)										BN	150	0,43 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	3	0,01 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	20 486	59,16 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **THERAPEUTE**

N° SIRET

53 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	15 461	44,65 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	10	0,03 %		
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	463	1,34 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	15 934	46,01 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	608	1,76 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE				
		42	Moins-value à court terme				CK	15	0,04 %		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		997	2,88 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 619	4,68 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	14 315	41,34 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 283			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	460			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)	Type (1)									
				X				6 349			
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		TRADUCTEUR INTERPRETE														
Nature de l'activité (1)		91 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	53 095	104,40 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 236	4,40 %				
	4	Montant net des recettes										AD	50 859	100,00%				
	5	Produits financiers (4)										AE	6	0,01 %				
	6	Gains divers (5)										AF	3 245	6,38 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	54 110	106,39 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	3 374	6,63 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 376	2,71 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	690	1,36 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	394	0,77 %				
	13			Autres impôts								BS	377	0,74 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	1 973	3,88 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 877	3,69 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW					BG	216	0,42 %			
	17			Entretien et réparations														
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)														
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														
	22			Primes d'assurances														
	23			Frais de véhicules (12)														
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...														
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	6 810				BK	8 500	16,71 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 532	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	158							
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès														
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone														
	28			Frais d'actes et de contentieux														
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	271									
30			Autres frais divers de gestion															
31			Frais financiers (14)								BN	91	0,18 %					
32			Pertes diverses (15)								BP	4	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 774	50,68 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **TRADUCTEUR INTERPRETE**

N° SIRET

91 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	28 336	55,71 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	505	0,99 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	28 841	56,71 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG	3	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	438	0,84 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK	1		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	244	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		2 907	5,72 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 349	6,58 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	25 491	50,12 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	5 271			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 266			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	157			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)										
	T			X				3 935			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B	

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION										VÉTÉRINAIRE					
Nature de l'activité (1)		136 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion						Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	321 023	100,83 %			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	67	0,02 %			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	2 583	0,81 %		
	4	Montant net des recettes										AD	318 373	100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE	315	0,10 %			
	6	Gains divers (5)										AF	3 753	1,18 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	322 442	101,28 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	101 293	31,82 %			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	35 548	11,17 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	20 536	6,45 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	760	0,24 %			
	13			Autres impôts								BS	1 047	0,33 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	5 519	1,73 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 121	4,12 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 959	0,93 %			
	17	Entretien et réparations											3 268	1,03 %			
	18	Personnel intérimaire											1 864	0,59 %			
	19	Petit outillage (11)											2 722	0,85 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											1 643	0,52 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											6 390	2,01 %			
	22	Primes d'assurances											1 784	0,56 %			
	23	Frais de véhicules (12)											6 803	2,14 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...															
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											721	0,23 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	19 364			BK	24 010	7,54 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	4 426	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	220						
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès											827	0,26 %			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											3 236	1,02 %			
	28	Frais d'actes et de contentieux											170	0,05 %			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 151	0,36 %			
30	Autres frais divers de gestion											3 410	1,07 %				
31	Frais financiers (14)										BN	963	0,30 %				
32	Pertes diverses (15)										BP	486	0,15 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	240 233	75,46 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **VÉTÉRINAIRE**

N° SIRET

136 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	82 208	25,82 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB	315	0,10 %		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	3 023	0,95 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	85 546	26,87 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
		40	Frais d'établissement (19)					CG	5			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	5 417	1,70 %		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE				
		42	Moins-value à court terme					CK	10			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	677	CL	3 884	1,22 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 687	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	9 316	2,93 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	76 230	23,94 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	57 486			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	26 812			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	1 198			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :												
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		T		X				16 749				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B		

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		VÉTÉRIINAIRE COLLABORATEUR											
Nature de l'activité (1)		44 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET										si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP				Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)									AA	101 572	100,55 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)									AB				
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)									AC	556	0,55 %		
	4	Montant net des recettes									AD	101 016	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)									AE	2			
	6	Gains divers (5)									AF	2 173	2,15 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)									AG	103 191	102,15 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)									BA	6 823	6,75 %		
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)						BB	818	0,81 %			
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)						BC	314	0,31 %			
	11			Taxe sur la valeur ajoutée						BD					
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale						JY	417	0,41 %			
	13			Autres impôts						BS	874	0,87 %			
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible						BV	5 248	5,20 %			
	15			Loyer et charges locatives						BF	833	0,82 %			
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW		BG	1 119	1,11 %			
	17			Entretien et réparations		586		0,58 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs					
	18			Personnel intérimaire											
	19			Petit outillage (11)		483		0,48 %							
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité		282		0,28 %							
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		1 145		1,13 %							
	22			Primes d'assurances		580		0,57 %		Total : Transport et déplacements					
	23			Frais de véhicules (12)		6 496		6,43 %							
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)		448		0,44 %		BJ	6 944	6,87 %			
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT		17 460		BK		22 798 22,57 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		4 205		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès		372		0,37 %		Total : Frais divers de gestion			BM		2 167 2,15 %
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		793		0,79 %								
28			Frais d'actes et de contentieux		- 4										
29			Cotisations syndicales et professionnelles		567		0,56 %								
30			Autres frais divers de gestion		439		0,43 %								
31			Frais financiers (14)						BN	37	0,04 %				
32			Pertes diverses (15)						BP	41	0,04 %				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)									BR	51 510	50,99 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **VÉTÉRINAIRE COLLABORATEUR**

N° SIRET

44 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	51 681	51,16 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	650	0,64 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	52 331	51,80 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	626	0,62 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE			
		42	Moins-value à court terme				CK	20	0,02 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	767	0,76 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	731	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 413	1,40 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	50 917	50,40 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	20 306		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	2 471		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	111		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				15 890		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A	B



Nos adresses

Rennes

8 place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Vannes

1 rue Anita Conti
56000 VANNES

Paris

15 avenue Trudaine
75009 PARIS